

Distr. générale
24 mars 2000
Français
Original: anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
sur les noms géographiques
(Siège de l'Organisation des Nations Unies,
17 - 28 janvier 2000)**

Table des matières

Paragraphe

Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques	
I. Mandat.....	1
II. Participants.....	2
III. Composition du bureau.....	3
IV. Ouverture de la session.....	4 - 5
V. Adoption de l'ordre du jour	6 - 7
VI. Rapport du Président.....	8 - 11
VII. Rapport du Secrétaire.....	12
VIII. Rapport des divisions.....	13 - 45
A. Division francophone.....	13 - 14
B. Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest.....	15 - 16
C. Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de	

l=Europe	17 - 20
D. Division du Royaume-Uni.....	21
E. Division de la Chine.....	22
F. Division arabe.....	23 - 26
G. Division Balte.....	27
H. Division nordique.....	28 - 29
I. Division des Etats-Unis d=Amérique et du Canada	30
J. Division de l=Asie orientale (sauf la Chine)	31
K. Division de l=Amérique latine	32
L. Division des langues allemande et néerlandaise.....	33

M. Division du Sud de l'Afrique	34 - 35
N. Division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes	36
O. Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale	37 - 38
P. Division romano-hellénique	39 - 41
Q. Division celtique	42
R. Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf les pays arabes)	43
S. Autres divisions	44
T. Travaux de l'ensemble des divisions	45
IX. Rapport des chargés de liaison des réunions régionales et des organisations internationales ...	46 - 54
X. Rapports des Groupes de travail	55
A. Publicité et financement	56
B. Systèmes de romanisation	57
C. Fichiers de données toponymiques et nomenclatures	58
D. Stages de formation à la toponymie	59
E. Terminologie toponymique	60
F. Noms de pays	61

- G. Proposition de Groupe de travail sur
l'évaluation et la mise en oeuvre 62
- XI. Réunion du Groupe de travail sur les stages
de formation
à la toponymie 63 - 72
- XII. Réunion du Groupe de travail sur les fichiers de dc
- XIII. Réunion du Groupe de travail sur la terminologie
- XIV. Réunion du Groupe de travail sur les
systèmes de romanisation 101 - 111
- XV. Réunion du Groupe de travail sur les noms
de pays 112 - 115
- XVI. Réunion du Groupe de travail sur la
publicité et
le financement 116 - 123
- XVII. Directives toponymiques à l'usage des
correcteurs
de cartes et autres correcteurs ... 124 - 135
- XVIII. Exonymes 136
- XIX. Normalisation dans les régions multilingues 140 -
- XX. Progrès accomplis dans l'archivage des
documents 145 - 146

XXI.	Application des résolutions relatives aux objectifs et attributions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques	147 - 160
XXII.	Huitième Conférence des Nations Unies sur la norme	
XXIII.	Vingt-et-unième session du Groupe d'experts	163
XXIV. Questions diverses	166
XXV.	Adoption du rapport	167
XXVI. Votes de remerciement	168

Annexes

I.	Liste des documents	
II.	Liste des participants	
III.	Ordre du jour provisoire de la vingt-et- unième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques	
IV.	Règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques	
V.	Ordre du jour provisoire de la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	
VI.	Règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	

I. Mandat

1. Conformément à la décision 1999/9 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a invité le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques à tenir sa vingtième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 17 au 28 janvier 2000.

II. Participants

2. La session a réuni 131 participants de 52 pays, représentant 18 des 22 divisions géographiques/linguistiques du Groupe d'experts. 31 observateurs étaient également présents. La liste des documents figure à l'annexe I, la liste des participants à l'annexe II, l'ordre du jour provisoire de la 21ème session du Groupe d'experts à l'annexe III, les statuts et le règlement intérieur du Groupe d'experts à l'annexe IV, l'ordre du jour provisoire de la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques à l'Annexe V et le règlement intérieur de la Conférence à l'Annexe VI.

III. Composition du bureau

3. Les membres du bureau de la vingtième session étaient les suivants:

Présidente: Helen Kerfoot (en l'absence de Peter Raper,
Président du Groupe d'experts des Nations Unies
sur les noms géographiques)

Vice-Président: Botolv Helleland

Rapporteurs: Roger Payne

Randall Flynn

Les noms des présidents des divisions figurent dans la liste des participants (annexe II). Les membres du bureau des Groupes de travail étaient les suivants:

Groupe de travail sur les stages de formation à la toponymie:

Coordinateur: Ferjan Ormeling

Rapporteur: Louis Yost

Groupe de travail sur les fichiers de données toponymiques et les nomenclatures:

Coordonnateur: Randall Flynn

Rapporteur: Velma Brown

Groupe de travail de la terminologie toponymique

Coordonnateur: Naftali Kadmon

Rapporteur: Gerd Quinting

Groupe de travail sur les systèmes de romanisation

Coordonnateur: Peeter Päll

Rapporteur: Caroline Burgess

Groupe de travail sur les noms de pays

Présidente: Helen Kerfoot (en l'absence de la coordonnatrice Sylvie Lejeune)

Rapporteur: Randall Flynn

Groupe de travail sur la publicité et le financement

Coordonnateur: John Parker

Rapporteur: Randall Flynn

IV. Ouverture de la session

4. La vingtième session du Groupe d'experts a été ouverte à 10 heures 40 le 17 janvier 2000. Puisque Peter Raper, Président du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques ne pouvait assister à la session, Helen Kerfoot, la Vice-Présidente, en assurait la présidence. Le Groupe d'experts a décidé que Botolv Helleland ferait office de Vice-Président de la vingtième session.

5. La Présidente a rappelé au Groupe ses missions et ses objectifs et pris note du caractère technique de la présente session. La tâche du Groupe d'experts consistait à donner suite aux résolutions de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et les recommandations de la vingtième session seraient adressées à la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques qui doit être accueillie par l'Allemagne, en 2002.

V. Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour (document d'information n°2) a été adopté sans modification.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Président
4. Rapport du Secrétaire
5. Rapport des divisions
6. Rapport des chargés de liaison (réunions régionales et organisations internationales)
7. Compte rendu des Groupes de travail
8. Réunion du Groupe de travail sur les stages de formation à la toponymie
9. Réunion du Groupe de travail sur les fichiers de données toponymiques et les nomenclatures
10. Réunion du Groupe de travail sur la terminologie toponymique
- Réunion du Groupe de travail sur les systèmes de romanisation
12. Réunion du Groupe de travail sur les noms de pays
13. Réunion du Groupe de travail sur la publicité et le financement
14. Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs
15. Exonymes
16. Normalisation dans les régions multilingues
Progrès accomplis quant à l'archivage des documents concernant les conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et les sessions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques
17. Application des résolutions et objectifs et fonctions du Groupe d'experts
19. Huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques
20. Vingt-et-unième session du Groupe d'experts

21. Questions diverses
22. Adoption du rapport

7. Le Groupe d'experts a noté que, malgré l'absence d'un point de l'ordre du jour concernant spécifiquement l'utilisation et le

développement de l'Internet, le sujet serait naturellement évoqué à plusieurs titres et qu'il conviendrait de reconnaître l'Internet en tant que phénomène ayant un impact certain sur les travaux du Groupe d'experts et offrant une occasion majeure d'en élargir la portée.

VI. Rapport du Président

8. La Présidente a lu le rapport présenté par le Président. Bien que le Groupe d'experts ait pu constater de nombreuses réalisations positives, il devait par ailleurs prendre conscience de la lenteur des activités de normalisation toponymique dans les régions en développement. Le rapport invitait instamment le Groupe d'experts à utiliser tous les moyens, en particulier les nouveaux moyens techniques, pour étendre ses activités aux pays en développement et pour soutenir la mise sur pied de programmes de normalisation de la toponymie nationale.

9. La brochure publicitaire récemment publiée par le Groupe d'experts a attiré l'attention sur les avantages de la normalisation des noms géographiques.

10. La Présidente a fait observer l'intérêt porté par d'autres organisations aux travaux du Groupe d'experts. Elle a pris note de l'élection de Ferjan Ormeling (division des langues allemande et néerlandaise) au poste de Secrétaire général de l'Association cartographique internationale (ACI) et de l'élection de Isolde Hausner (division des langues allemande et néerlandaise) et de Botolv Helleland (division nordique) aux postes respectifs de Président et de Vice-Président du Conseil international des sciences onomastiques (CISO).

11. La tenue du prochain Congrès géographique international sous les auspices de la République de Corée en août 2000 constituerait une occasion de servir les objectifs du Groupe d'experts. Le Congrès consacrerait une session spéciale à la normalisation des noms géographiques.

VII. Rapport du Secrétaire

12. Le Secrétariat a décrit les changements d'organisation interne intervenus depuis 1998 et qui ont conduit à intégrer à la Division statistique des Nations Unies les services de soutien cartographiques, toponymiques et relatifs aux systèmes

d'informations géographiques (GIS). Bien que les particularités de la toponymie fussent nouvelles pour la Division, celle-ci se faisait une idée précise et approuvait le principe de la normalisation. La Division a récemment pourvu un poste à temps plein affecté à la cartographie, aux systèmes d'informations géographiques et à la toponymie, ainsi qu'aux liaisons avec l'Organisation internationale de normalisation (OIN) dont le titulaire devrait prochainement prendre ses fonctions. Le Secrétariat a annoncé qu'il continuerait à soutenir la publication périodique du bulletin du Groupe d'experts et contribuerait à la publication de la brochure publicitaire du Groupe d'experts et du glossaire de terminologie. La publication du volume II du Rapport de la septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques était différée à la suite du retard important des travaux de correction. Parmi les alternatives envisagées à la publication d'un volume II de type classique, figuraient la diffusion électronique progressive des documents publiés et la publication de documents non revus. Le Secrétariat a annoncé que les futurs rapports du Groupe d'experts et de la Conférence seraient établis conformément aux normes de présentation de rapports du Conseil économique et social et comprendraient une description résumée des principaux points, observations, recommandations et conclusions de façon à éviter un compte rendu intégral.

VIII. Rapport des divisions

A. Division francophone

13. Le rapport (document de travail n° 79) a attiré l'attention sur les travaux de la division, créée en janvier 1998 à l'occasion de la septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Des informations administratives provisoires et des indications concernant la composition de la division ont été communiquées avec des données détaillées sur son Bulletin et son site Internet.

14. La division a présenté le document de travail N°5, qui décrit brièvement la nouvelle commission de toponymie à deux niveaux mise en place à l'Institut géographique national de France en novembre 1997. Au niveau des prises de décision la Commission s'occupait de questions relatives aux liens institutionnels (par exemple, avec le Groupe d'experts), à la qualité, aux activités promotionnelles et à l'encadrement de la structure opérationnelle. Au niveau opérationnel, un ensemble d'experts et de techniciens assuraient des activités liées à la production de toponymes, notamment l'élaboration d'instructions à usage interne et des guides, des services de formation et de conseil, et l'administration d'une base de données. La division a noté qu'une autre commission de toponymie fonctionnait en France au niveau national et était composée de représentants de différentes administrations publiques; son rôle était exclusivement consultatif, tandis que la Commission de toponymie de l'IGN était tenue de fixer l'orthographe des noms géographiques figurant dans les produits de l'IGN.

B. Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest

15. La division a présenté le document de travail n°10, qui faisait état du peu d'activités menées au sein de la division depuis la précédente session. Des problèmes financiers ont fait échouer les initiatives visant à la tenue d'une

réunion de la division en 1998, ainsi qu'à l'organisation d'un stage de formation à la toponymie en 1997. En dépit de la situation budgétaire, la division signalait l'existence parmi les pays membres d'un intérêt persistant pour la normalisation de la toponymie. La Présidence de la division a été récemment transmise au Président nouvellement nommé du Comité pour les noms géographiques en Australasie.

16. Le document de travail n° 50 a décrit les activités menées en Malaisie, notamment la création du Comité national des noms géographiques. Le Groupe d'experts a signalé l'existence d'une nomenclature nationale de la Malaisie, qui est une composante du système national de cartographie assistée par ordinateur. Divers aspects de l'infrastructure nationale d'enregistrement des données spatiales ont été signalés et la tenue à Kuala Lumpur du 11 au 14 avril 2000 d'une conférence régionale de cartographie a été annoncée.

C. Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe

17. La division a présenté le document de travail n°11 et rendu compte d'une réunion tenue en avril 1999 en Slovénie à l'occasion de laquelle de nombreuses questions du ressort du Groupe d'experts ont été passées en revue. La division a également attiré l'attention sur l'utilisation de deux systèmes de romanisation en Bulgarie et des efforts déployés dans ce pays pour établir un système unique de romanisation des noms géographiques. Le décès récent de Jerzy Kondracki, éminent expert de Pologne a été signalé.

18. La division a présenté également le document de travail n°12 et rapporté les progrès accomplis dans la poursuite de la normalisation de la toponymie en Slovénie. Ainsi, le traitement des noms géographiques dans des régions frontalières multilingues s'avérait particulièrement intéressant. Le caractère problématique de la question des noms non normalisés provenant de différentes sources toponymiques nationales a été souligné.

19. Le document de travail n°55 a traité des modifications de noms dans les lieux habités et de la création d'une nouvelle structure régionale en Hongrie. Il a été signalé que sept régions étaient créées pour accélérer l'évolution de la Hongrie vers l'adhésion à l'Union Européenne. Le système actuel de comtés serait maintenu.

20. Le Groupe d'experts a pris note du document de travail n° 72 constitué du rapport de l'ex-République Yougoslave de Macédoine. Aucun expert n'était disponible pour présenter le document.

D. Division du Royaume-Uni

21. La division a présenté le document de travail n°13. Ce document comportait une nomenclature des divisions administratives de l'Angleterre, en vigueur au 1er avril 1998; il décrivait en outre le rôle du Permanent Committee on Geographical Names for British Official Use (PCGN) et fournissait les indications correspondantes quant aux personnes à contacter. Il présentait également des informations sur le rôle du service cartographique national en matière de normalisation des noms au Royaume-Uni. La division a pris note qu'un nouveau projet de position de

principe du service cartographique national concernant les noms de lieux géographiques était actuellement à l'étude, ainsi que les principes en matière de fourniture de services de nomenclatures sur le site web du service en question.

E. Division de la Chine

22. La division de la Chine a présenté le document de travail n°16, qui rendait compte des réalisations survenues depuis la session précédente. Des normes techniques avaient été définies pour exprimer en chinois des noms géographiques en langues étrangères. Le glossaire de terminologie toponymique du Groupe d'experts avait été traduit en chinois et l'atlas des noms standard des régions administratives avait été corrigé. Une grande partie de l'activité avait consisté à établir pour la Chine une base de données automatisée de noms géographiques. Le Bureau national d'arpentage et de cartographie avait créé une base de données de cartographie en relief à une échelle de 1:250 000^{ème}. En 1998, un comité technique national pour la normalisation des noms géographiques avait été mis sur pied afin de répondre aux besoins techniques liés à la normalisation toponymique au niveau national, concernant notamment l'orthographe, les changements de noms, le codage à utiliser dans les systèmes d'information et la présentation des noms sur les panneaux. Il a été signalé que l'Institut chinois de toponymie avait été fondé en 1995 afin de définir des normes, préciser des besoins en logiciels et créer une base de données toponymiques.

F. Division arabe

23. Le document de travail n° 93 a donné un aperçu des activités menées dans 9 pays membres de la division arabe: Algérie, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Jamahiriya Arabe Libyenne, Jordanie, Maroc, Oman, République Arabe Syrienne, et Soudan. La division a signalé qu'une réunion serait organisée en 2000 ou en 2001 à l'invitation des Emirats Arabes Unis, dans un but de préparation à la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques en 2002.

24. Le document de travail n°17 était axé essentiellement sur les activités menées en Jordanie depuis la dernière session du Groupe d'experts et comportait une présentation des antécédents historiques de la cartographie en Jordanie. Le document décrivait les publications géographiques réalisées dans ce pays, notamment une encyclopédie des villes et deux nomenclatures, signalait la publication en 1997 par le Centre géographique royal de Jordanie de *Basics of Geographical Names*, faisait état des travaux de la Commission des noms géographiques, et présentait l'Atlas national de Jordanie. Le document contenait une annexe indiquant le système de romanisation utilisé en Jordanie pour les noms géographiques arabes.

25. Le document de travail n° 19 était consacré à un inventaire des noms de lieux nubiens réalisé parallèlement à un nouveau projet de construction d'un barrage sur le Nil à Kajbar à proximité des troisièmes chutes du Nil. Le projet avait été financé dans le but d'inventorier les noms géographiques de la région. Le document s'est attaché aux trois principaux points suivants: comment écrire les noms de lieux recueillis, comment les interpréter et comment les intégrer à la vie communautaire. Les problèmes techniques posés par l'utilisation des orthographes arabe et anglaise normalisées pour exprimer les noms géographiques présentaient un intérêt particulier pour le Groupe d'experts

lorsque les noms en question existaient dans des langues dépourvues de liens historiques avec l'arabe ou l'anglais. Le document faisait valoir des points de vues très pertinents concernant l'intérêt culturel et historique des noms géographiques et leur utilisation potentielle dans le cadre des activités de reconstitution historique. De l'avis du Groupe d'experts, ce projet offrait une occasion unique de mettre en application nombre des procédures recommandées par le Groupe d'experts, notamment pour la normalisation des noms géographiques dans les régions multilingues. Les experts ont félicité l'auteur du document et il a été signalé que son contenu ferait l'objet d'un examen plus approfondi au titre d'autres points de l'ordre du jour.

26. Le document de travail n° 88 était consacré aux activités cartographiques et toponymiques au Maroc depuis la dernière session du Groupe d'experts. La nomenclature toponymique comportait actuellement environ 120 000 entrées. La collecte sur le terrain des noms géographiques réalisée par des enquêteurs du secteur privé était mentionnée, ainsi qu'une conférence nationale des enquêteurs topographiques tenue en octobre 1998.

G. Division balte

27. La division a présenté le document de travail n° 25 attirant l'attention sur les activités de chacun de ses Etats membres, et plus particulièrement sur les administrations nationales, les problèmes de collecte sur le terrain, les programmes de cartographie, les nomenclatures et les fichiers de données toponymiques, ainsi que les stages de formation. La division a fait état des progrès accomplis en matière de normalisation dans les régions multilingues et présenté des listes de publications récentes. Le Groupe d'experts a pris note du caractère légal des choix de noms de lieux effectués par la Commission d'Etat de la langue lituanienne. La division a signalé qu'en Lettonie la Commission des noms de lieux était habilitée à formuler des recommandations, et qu'en Estonie la loi sur les noms de lieux définissait le statut juridique des noms nationaux.

H. Division nordique

28. Le document de travail n° 22 comportait un compte rendu des activités liées aux Journées de l'héritage européen qui ont eu lieu en Finlande en 1999, sur le thème *«Les toponymes: la mémoire des lieux»*. Les journées de l'héritage ont constitué un moyen de sensibiliser la population à l'importance de la normalisation des noms géographiques sans perte de leur valeur historique. Des ateliers, des séminaires, des publications et des programmes de télévision ont été conçus afin de sensibiliser la population à l'intérêt culturel des noms de lieux et au rôle des choix ainsi effectués dans le cadre de la planification régionale et économique. Le Groupe d'experts a regardé un document vidéo intitulé *«Place names: the memory of the place»*, produit par l'Institut de recherche pour les langues en Finlande et diffusé à deux reprises par la télévision finnoise.

29. La division a présenté le document de travail n°39 qui décrivait les activités de ses membres dans les domaines de la normalisation nationale, du traitement administratif des noms, des tâches de formation, des fichiers de données toponymiques et de la normalisation propres aux régions multilingues. Il était signalé que le Conseil

norvégien pour la langue saami avait décidé d'utiliser en anglais le terme saami au lieu de sami (qui avait remplacé au préalable le terme lapon). Une double désignation des noms de lieux en saami et en norvégien avait été relevée dans un atlas routier précédemment publié. La division a noté que les deux formes pouvaient être utilisées et que l'ordre dans lequel elles étaient mentionnées n'impliquait pas une préférence.

I. Division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada

30. Dans le document de travail n° 44, la division a fait état de la poursuite d'une étroite coopération. Parmi les domaines dans lesquels une intensification des activités des deux pays membres a été notée figurait la collecte de noms d'origine autochtone et le renforcement des moyens d'utilisation de l'Internet. Les deux pays participaient en outre à une analyse des différents points de leurs principes respectifs, comme de leurs politiques et de leurs procédures en matière de normalisation. Le nouveau territoire canadien de Nunavut sera représenté au Comité permanent canadien des noms géographiques. Le Groupe d'experts a signalé que la question de l'utilisation des acronymes comme noms géographiques avait fait l'objet d'une décision de principe aux Etats-Unis, citant l'exemple du nouveau nom Mount POW/MIA en Alaska.

J. Division de l'Asie orientale (sauf la Chine)

31. Le document de travail n° 48 concernait *notamment* les activités toponymiques menées dans la République de Corée. La question de la romanisation du coréen traitée dans le document de travail était soumise à la réunion du Groupe de travail sur les systèmes de romanisation. Les experts présents au sein de la division ont exprimé des points de vues différents quant au choix et à l'utilisation du nom du plan d'eau séparant la péninsule de Corée de l'archipel japonais. Le chargé de liaison représentant l'Organisation hydrographique internationale a décrit la structure et les activités de cette organisation dans le contexte des désignations d'entités maritimes. Il a en outre indiqué que la révision de la publication S-23 du Bureau hydrographique international intitulée *Limits of Oceans and Seas*, se poursuivait. Le chargé de liaison a noté que l'Organisation hydrographique internationale était une instance consultative strictement technique, ses décisions n'ayant pas un caractère juridique contraignant.

K. Division de l'Amérique latine

32. Le Groupe d'experts a pris note du document de travail n° 56 sur l'origine du nom Pérou, bien qu'aucun représentant de la division de l'Amérique Latine n'ait été présent pour commenter son contenu.

L. Division des langues allemande et néerlandaise

33. La division a présenté le document de travail n° 58 qui traitait des réunions, des principes de toponymie, des stages de formation et des bases de données concernant les sept pays membres. Le Groupe d'experts a pris note en particulier de la réforme orthographique de la langue allemande et du principe d'une base de données de noms

géographiques européens, projet complexe qui intégrerait les différentes bases de données toponymiques nationales, en s'attachant spécifiquement aux noms des entités de type non administratif. Au sujet de l'orthographe allemande, la division a souligné que le même alphabet était actuellement utilisé dans toute la communauté germanophone (de langue allemande, avec substitution du double s (ss) au ß, lorsque celui-ci était précédé d'une voyelle brève. Le ß est conservé lorsqu'il est précédé par une voyelle longue ou une diphtongue. En principe, l'orthographe pratiquée en Allemagne devait être partout la même parce que tous les *länder* (Etats fédéraux) avaient signé un accord sur ce sujet, mais en pratique quelques différences subsisteraient. Le décès récent de Joseph Breu, membre fondateur du Groupe d'experts, a été mentionné.

M. Division du Sud de l'Afrique

34. Les représentants de la division ont décidé de ne pas examiner le document de travail n°2 (activités du Mozambique, de la Namibie et de l'Afrique du Sud), mais de présenter le document de travail n° 89. Il a été signalé qu'en Afrique du Sud, le Comité national des noms de lieux avait été supprimé et remplacé par le Conseil sud-africain des noms géographiques, au sein du Ministère des arts, de la culture, des sciences et de la technologie. Les pouvoirs du Conseil avaient été étendus, au-delà du choix des noms des entités administratives, des villes et des rues, au choix des noms des entités physiques. Le Conseil superviserait également l'utilisation des noms dans les langues officielles de l'Afrique du Sud et la création d'une base de données numériques de noms géographiques qui serait gratuitement accessible.

35. Le document de travail n°64 a attiré l'attention sur des activités récemment menées en Mozambique. Parmi les réalisations évoquées figuraient des collectes de données sur le terrain, dans le cadre de la cartographie à grande échelle de la province de Niassa. La collecte de noms géographiques sur la base de travaux de cartographie à plus petite échelle a été poursuivie au sein de la Direction nationale de la géographie et du cadastre. Il a été pris note en particulier de la création d'un Groupe de travail dans le but de mettre sur pied un organisme national de toponymie. Il était prévu qu'un Comité national des noms géographiques serait créé en l'an 2000.

N. Division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes)

36. Le document de travail n° 76 traitait d'activités récemment menées en Israël, notamment de travaux consacrés aux systèmes de translittération, à la double orthographe des noms sur les cartes officielles et au travail de la Commission gouvernementale des noms. La Commission axait ses efforts principalement sur les entités toponymiques associées aux réseaux de transport et de communication et sur les objets topographiques liés à l'environnement. Il a été signalé qu'une décision des autorités nationales compétentes était actuellement en instance au sujet des règles modifiées de romanisation de l'hébreu, afin de remplacer celles qui avaient été ratifiées en 1956 et adoptées par la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques en 1977.

O. Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale

37. La division a présenté le document de travail n° 80, traitant des activités des organisations toponymiques nationales et des organismes de cartographie au sein des pays de la division. Des administrations nationales des noms géographiques avaient été instituées sous une forme ou une autre dans tous les pays de la division, à l'exception de l'Arménie et du Tadjikistan. Le rapport de la division traitait en outre de l'état actuel des systèmes de romanisation utilisés dans les pays membres et du niveau d'avancement de la compilation de catalogues et de fichiers de désignations géographiques normalisées. Le passage à l'alphabet latin en Azerbaïdjan a été signalé; bien que les modifications de noms aient été effectuées et prises en compte aussi bien que possible, une aide du Groupe d'experts serait nécessaire, en particulier sur le plan technique. Le statut des orthographes locales officielles en vigueur dans la Fédération de Russie a été soulevé, l'utilisation de la langue tatar au Tatarstan étant citée à titre d'exemple. Le Groupe d'experts a fait observer que la Fédération de Russie utilisait un grand nombre de langues officielles locales et que des orthographes locales pouvaient être utilisées sur le territoire d'une République. Au niveau fédéral, l'orthographe russe des noms en constituait la forme officielle, à des fins de normalisation.

38. Le document de travail n° 82 présentait une classification par district des localités habitées, tel qu'indiqué sur la carte officielle d'Azerbaïdjan au 1:600 000ème, datée de 1994. L'orthographe des toponymes mentionné dans le document avait été adaptée à l'anglais et ne correspondait pas rigoureusement à l'orthographe en langue azéri. Le document tenait compte des modifications de noms survenues depuis 1994.

P. Division romano-hellénique

39. La division a présenté le document de travail n°85 et signalé que M. Arca (Italie) avait remplacé Mme Lejeune (France) à la Présidence de la division. Le document traitait en priorité les travaux accomplis au sein de la division, notamment la mise au point de directives en matière de toponymie, l'établissement de listes précises de noms, la tenue à jour de listes nationales d'exonymes et la publication d'un glossaire multilingue de termes géographiques.

40. Le Groupe d'experts a passé en revue la question de l'orthographe des noms en Grèce. La division a signalé qu'en vertu des procédures en vigueur de normalisation des noms géographiques en Grèce, les noms géographiques étaient établis par des procédures officielles appropriées et que leur orthographe pouvait utiliser toutes les formes de la langue grecque (katharevousa ou dimotiki, sans exclure le grec ancien), indépendamment de l'adoption d'une seule forme (dimotiki) à usage officiel dans l'administration.

41. La division a présenté en outre le document de travail n° 87, qui récapitulait les travaux relatifs aux noms géographiques réalisés à Chypre, avec des notes concernant les caractéristiques historiques et géographiques de la toponymie chypriote. La création du Comité consultatif sur les noms géographiques, appelé à travailler en collaboration avec le Comité permanent sur la normalisation des noms géographiques, était annoncée. Le document décrivait le traitement appliqué aux noms de rues (odonymes) à Chypre. Parmi les travaux en cours figuraient

l'élaboration d'un projet de directives en matière de toponymie, ainsi que la publication d'une brochure de présentation des règles de normalisation et de romanisation de l'orthographe des noms de lieux. Il était signalé que la norme ELOT 743 pour la romanisation du grec avait été intégralement appliquée aux noms géographiques officiels. Les programmes futurs prévoyaient notamment la poursuite des travaux visant à établir des nomenclatures améliorées, précises et complètes, dont une nomenclature des odonymes, des glossaires des entités sous-marines et des termes génériques, ainsi que l'établissement d'une nouvelle carte administrative de Chypre.

Q. Division celtique

42. La division a signalé que le service cartographique national avait effectivement normalisé les orthographes anglaises des noms de lieux en Irlande. La commission des noms de lieux a formulé des principes concernant l'orthographe irlandaise des noms de lieux, et le Place Names Branch ont finalisé les aspects concrets des travaux de la commission. L'année dernière la Place Names Commission et le Place Names Branch ont été transférés du service national de cartographie au Department of Arts, Heritage, Gaeltacht and the Islands. La division espérait avoir l'occasion de poursuivre sa collaboration au sein du Groupe d'experts à la suite de ce transfert.

R. Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf les pays arabes)

43. La division a signalé dans le document de travail n° 40 que la République islamique d'Iran avait entrepris des travaux sur le terrain dans la province de Yazd en 1997 et la collecte d'informations géographiques dans la province de Kerman en 1998. Ces activités contribueraient à la réalisation du programme national de nomenclature et de cartographie. Les directives toponymiques modifiés de la République islamique d'Iran seraient présentées au Groupe d'experts au titre du point 14 de l'ordre du jour.

S. Autres divisions

44. Les divisions de l'Afrique centrale, de l'Afrique orientale, de l'Afrique occidentale et de l'Inde n'ont pas présenté de rapports.

T. Travaux de l'ensemble des divisions

45. Une fois terminée la présentation des rapports des divisions, la Présidente a passé en revue l'organisation et la structure du Groupe d'experts. Le Groupe a fait observer l'écart croissant entre pays développés et en développement en matière de mise en application des programmes de normalisation des noms géographiques. L'absence de représentation des pays en développement, en particulier de l'hémisphère sud, restait préoccupante, le problème de l'insuffisance chronique de moyens de financement adéquats étant universellement reconnu. Le choix de New York comme lieu des sessions du Groupe d'experts a probablement limité leur participation pour des raisons de

coût. Il a en outre été signalé que le financement n'était sans doute pas le seul problème en présence et une enquête auprès des experts fréquemment absents permettrait probablement d'obtenir de précieuses indications. Le raccourcissement des sessions et l'utilisation des techniques électroniques de réunion ont également été suggérés pour améliorer le niveau de participation. La possibilité de faire davantage appel aux différents types de réunions régionales a également été suggérée pour mieux réussir à rassembler des experts de pays en développement. Le Groupe d'experts a fait observer que les réunions régionales d'autres organisations pourraient constituer des moyens supplémentaires pour faire progresser les activités de normalisation. Il a été toutefois jugé décisif que le Groupe d'experts reste attaché à la réalisation de ses objectifs propres et à l'accomplissement de ses tâches, indépendamment des autres organisations régionales qui sont tributaires des activités du Groupe d'experts dans leurs pays respectifs pour mener à bien la normalisation des noms. Il a par ailleurs été signalé que le Groupe d'experts disposait d'un moyen pour organiser les réunions et les séminaires à plus petite échelle partout dans le monde, par le biais du programme du Groupe de travail sur les stages de formation à la toponymie. Le Groupe s'est accordé à penser qu'il conviendrait d'étendre l'utilisation des médias numériques et en particulier de l'Internet, au nom des objectifs et des fonctions du Groupe d'experts. Plus précisément, le Groupe d'experts a expressément recommandé la mise au point de son propre site web, soigneusement et professionnellement géré, sous les auspices du Secrétariat. La diffusion électronique des documents des Nations Unies, par le Secrétariat ou par les divisions, a également été jugée prioritaire. Parmi les différentes suggestions visant à renforcer l'efficacité du Groupe d'experts, figuraient le parrainage d'une journée des noms géographiques, pour renforcer la prise de conscience de la population, ainsi qu'une action plus dynamique de sensibilisation au niveau local, comme en témoigne le programme de télévision présenté par la Finlande sous forme de document vidéo. Il a été observé par ailleurs qu'une note soulignant l'importance de l'organisation devrait accompagner l'invitation à assister aux sessions du Groupe d'experts et aux conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

IX. Rapport des chargés de liaison des réunions régionales et des organisations internationales

Institut panaméricain de géographie et d'histoire (PAIGH)

46. Le Groupe d'experts a pris note de deux réalisations spécifiques de l'Institut pan Américain de géographie et d'histoire rapportées dans le document de travail n°37. Premièrement, le *Diccionario Geografico de America Central* résultat d'une initiative conjointe, parrainée par l'Institut PAIGH, de l'Institut géographique national du Honduras et de l'Institut géographique national d'Espagne, avait été publié en 1999. Deuxièmement, le Programme de formation du PAIGH, consacré à la toponymie appliquée, s'est déroulé à deux reprises depuis 1998 une fois à Lima, et une autre à Guatemala City. Il a été signalé que la documentation du cours en espagnol avait été distribuée à la dix-huitième session du Groupe d'experts et pouvait être obtenue auprès du chargé de liaison.

Conseil des organisations des noms géographiques

47. Le chargé de liaison a présenté le document de travail n° 42 en faisant observer qu'aux Etats-Unis, le Council for Geographic Names Authorities s'était développé à partir des Conseils des noms géographiques des Etats de l'Ouest et avait depuis étendu l'origine de ses adhérents à l'ensemble des Etats-Unis. Parmi les objectifs du Conseil figurait la promotion de la normalisation des noms géographiques et de la coopération entre l'administration fédérale et les administrations des Etats pour les activités touchant à ce domaine.

Organisation hydrographique internationale

48. Le chargé de liaison a présenté le document de travail n° 57 (et le corrigendum) et rendu compte des activités de désignation des entités sous-marines, parrainées par l'Organisation hydrographique internationale au titre de sa contribution à l'établissement de la Carte générale bathymétrique des océans. Une liste des termes génériques relatifs aux entités sous-marines avait également été passée en revue. Une nouvelle édition de la publication S-23 de l'OHI intitulée *Limits of Oceans and Seas* est actuellement en cours d'élaboration.

Deuxième colloque international sur les noms géographiques

"GeoNames 2000"

49. La division de langues allemande et néerlandaise a annoncé dans le document de travail n° 59 la tenue du colloque GeoNames 2000 à Frankfort-sur-le-Main en mars 2000. Organisé par le Ständiger Ausschuss für geographische Namen, le colloque devrait traiter des questions associées aux exonymes, à la romanisation, aux bases de données toponymiques, à la normalisation nationale, à la réforme de l'orthographe et à la prononciation.

Comité scientifique pour les recherches antarctiques (CSRA)

50. Le chargé de liaison a présenté le document de travail n° 60 et passé en revue les activités du CSRA concernant la mise au point de recommandations en matière de principes toponymiques pour l'Antarctique et la compilation d'une nomenclature des expressions toponymiques en procédant à la collecte des nomenclatures et des listes de noms existantes qui avaient été établies par les pouvoirs publics de plusieurs pays. La version imprimée de la nomenclature des expressions toponymiques avait été disponible à partir de 1998 et pouvait par ailleurs être consultée en ligne.

Conseil international sur les sciences onomastiques (CISO)

51. Le chargé de liaison a présenté le document de travail n° 70; ce document signalait que vingt experts en noms géographiques avaient participé à une section du vingtième Congrès international des sciences onomastiques consacré à la normalisation des noms de lieux. Le Congrès s'était tenu à l'Université de Saint-Jacques de Compostelle (Espagne) en septembre 1999. Il était en outre précisé que le n° 35 du journal du CISO *Onoma* serait un numéro thématique traitant des divers aspects de la normalisation des noms. Des contributions étaient sollicitées et

pouvaient être soumises à l'expert autrichien du Groupe d'experts. Il était mentionné que les langues officielles du Conseil international sur les sciences onomastiques et de la publication *Onoma* étaient l'anglais, le français et l'allemand. Le vingt-et-unième Congrès international des sciences onomastiques se tiendrait à Uppsala (Suède) du 19 au 24 août 2002.

Association cartographique internationale (ACI)

52. Le chargé de liaison pour l'ACI a signalé dans le document de travail n°84 que différentes activités associées à la normalisation des noms géographiques s'étaient déroulées lors de la Conférence internationale de l'ACI tenue à Ottawa en août 1999. Parmi celle-ci il y avait eu un atelier, une présentation de base de données et une exposition du Comité permanent canadien des noms géographiques. Des activités similaires étaient prévues à l'occasion des futures conférences de l'ACI.

53. Le Groupe d'experts a examiné le document de travail n°51 qui décrivait une importante exposition cartographique organisée par le Canada à Ottawa dans le cadre de la Conférence de l'Association cartographique internationale. L'exposition, à laquelle 44 pays participaient, avait été organisée autour de neuf grands thèmes et comportait de nombreux éléments relatifs à la toponymie. Un catalogue bilingue (en français et en anglais) avait été établi pour les participants à la Conférence. Le Groupe d'experts a évoqué ensuite l'exposition dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques prévue pour 2002 à Berlin. Le présentateur du document de travail a recommandé à cet égard que les organisateurs soient conscients de la complexité et de la somme de travail requise par l'organisation d'une exposition de ce type.

International Map Trade Association (IMTA)

54. Le représentant de l'IMTA a donné une présentation succincte des objectifs et des attributions de l'association, en faisant observer notamment que les membres de l'association étaient des clients importants du Groupe d'experts et des organismes nationaux de toponymie. Le représentant a également souligné le rôle de l'IMTA en matière de développement des marchés de l'information et des produits cartographiques, comme de promotion de la culture cartographique et de conseils aux membres sur les questions touchant aux droits de copyright et de propriété intellectuelle propres aux produits cartographiques.

X. Rapports des Groupes de travail

55. La Présidente a pris note de l'importance de la contribution des Groupes de travail du Groupe d'experts au traitement des problèmes particuliers posés par la normalisation nationale et internationale et recoupant les divers domaines d'activité des divisions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.

A. Publicité et financement

56. Le coordonnateur du Groupe de travail a présenté le document de travail n°9 et signalé que la brochure publicitaire du Groupe d'experts avait finalement été publiée en anglais; il restait à déterminer les stratégies de distribution et les moyens de le traduire dans les autres langues officielles des Nations Unies. Le coordonnateur a signalé que le feuillet pouvait être téléchargé et réutilisé en format numérique. En outre, la version imprimée était disponible sur disque compact, facilitant ainsi sa publication dans les autres langues.

B. Systèmes de romanisation

57. Le coordonnateur a présenté le document de travail n°15 et fait le point de l'évolution de la composition et des activités du Groupe depuis 1998. La principale tâche menée à bien avait été l'établissement d'un compte rendu précisant l'état actuel des systèmes de romanisation dans le contexte des Nations Unies. Il a ensuite rapporté les faits nouveaux et l'évolution en matière de romanisation du cyrillique biélorusse et bulgare, de romanisation phonologique de l'écriture dzongkha et des règles de translittération des noms de lieux de la Fédération de Russie. Il a également été pris note des activités concernant le thaï, l'hébreu, le turkmène et l'ouzbek.

C. Fichiers de données toponymiques et nomenclatures

58. Le coordonnateur s'est référé au document de travail n°46 et a passé en revue le programme d'activités du Groupe de travail, mis au point à la dix-neuvième session du Groupe d'experts en 1998. Différents progrès avaient été accomplis dans la réalisation des objectifs du Groupe de travail, notamment la participation à un atelier sur les échanges de données numériques de nomenclature en octobre 1999, et l'apparition d'un projet de normalisation des références spatiales au moyen d'identificateurs géographiques définis par l'Organisation internationale de normalisation (OIN).

D. Stages de formation à la toponymie

59. Le coordonnateur a signalé que l'entretien du site web de formation à la toponymie et l'élaboration d'un cours de formation à la toponymie dispensé sur le web avaient progressé. Les activités étaient également consacrées à la préparation du stage de formation qui doit avoir lieu parallèlement à la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques prévue pour 2002.

E. Terminologie toponymique

60. Le coordonnateur a rappelé que la tâche essentielle du Groupe de travail consistait à présent à traduire dans les autres langues officielles des Nations Unies le glossaire en langue anglaise des termes toponymiques. Des versions du glossaire dans cinq des six langues étaient à présent disponibles, mais différents aspects, notamment le format des documents, restaient à préciser. Le coordonnateur a indiqué que la version 4 était la plus récente, mais que

trois modifications mineures avaient été apportées à la version publiée lors de la Septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Ces changements ne modifient cependant pas le numéro de la version.

F. Noms de pays

61. En l'absence du coordonnateur du Groupe de travail, il n'y a pas eu de compte rendu.

G. Proposition de Groupe de travail sur l'évaluation et la mise en oeuvre

62. Le Groupe d'experts a examiné la remise en activité du Groupe de travail dans le contexte du document de travail n°24. Le Groupe a conclu qu'il était nécessaire de passer en revue les rapports qui avaient été soumis à sa quinzième session en 1991 et à la Sixième Conférence tenue en 1992, avant de pouvoir prendre des décisions quant à l'avenir du Groupe de travail.

XI. Réunion du Groupe de travail sur les stages de formation à la toponymie

63. Le coordonnateur a ouvert la réunion du Groupe de travail et décrit sa composition. Il a fait observer que les documents de travail n°25, 37,39 et 58, étudiés au titre d'autres points de l'ordre du jour, contenaient également des informations intéressantes pour le Groupe de travail concernant la formation à la toponymie.

64. Le coordonnateur a présenté le document de travail n°83, qui décrivait les objectifs d'une formation internationale à la toponymie et dressait la liste des stages qui avaient eu lieu depuis la dix-neuvième session du Groupe d'experts. Le document traitait également des stages de formation prévus pour l'avenir et de l'organisation sur le web de cours de formation conjointement avec la Commission sur l'éducation et la formation de l'Association cartographique internationale.

65. Le Groupe de travail a passé ensuite en revue les moyens les plus efficaces pour organiser des stages de formation et pour mettre le matériel pédagogique à la disposition des divisions qui le demandent. Le Groupe a encouragé les initiatives visant à obtenir un financement des Nations Unies pour les activités de formation et a formé des petits groupes de personnes à la fonction d'instructeur pour les stages de formation à la toponymie. Le site web correspondant, mis au point par le coordonnateur du Groupe de travail et dont l'accessibilité est prévue pour avril 2000, contiendra des références au matériel de formation toponymique.

66. Le Groupe de travail a examiné ensuite le stage de formation dont la tenue est prévue conjointement avec la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques à Berlin en 2002. De 20 à 25 stagiaires y participeraient et leurs frais de logement et de transport seraient payés par les organisateurs de la Conférence. Les candidats proviendraient en principe des pays en développement, auraient moins de 35 ans et rempliraient les conditions suivantes:

- (a) diplôme de cartographie, de géographie ou de linguistique;
- (b) connaissances de base en toponymie;
- (c) expérience concrète du travail de terrain;
- (d) connaissance adéquate des techniques informatiques relatives aux bases de données ou aux systèmes d'informations géographiques;
- (e) maîtrise adéquate de la langue anglaise;
- (f) aptitude à transmettre à d'autres les connaissances acquises une fois de retour dans leur pays d'origine.

67. Il a été signalé que les candidats devraient en outre remplir les conditions requises pour figurer parmi les futurs membres de leur délégation nationale auprès d'une Conférence des Nations Unies sur les noms géographiques et que les femmes seraient encouragées à faire acte de candidature. Les pays qui comptaient des candidats potentiels devaient contacter l'organisateur du stage, même si leurs candidats ne remplissaient pas toutes les conditions. Le programme du cours, une fois mis au point serait communiqué aux experts par le Bulletin du Groupe d'experts.

68. Le Groupe de travail a pris note du stage de formation annuel dirigé par la Chine. Chaque stage comprend de 80 à 100 jeunes stagiaires, reflétant ainsi la complexité des noms géographiques en Chine, l'importance de la population et l'étendue du territoire national.

69. La possibilité d'organiser des stages dans d'autres divisions, notamment dans la division d'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest, dans la division arabe et dans la division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe a été étudiée.

70. Le document de travail n°26, qui rend compte de l'atelier organisé à la Conférence de l'Association cartographique internationale à Ottawa en août 1999 a été présenté. Le coordonnateur a demandé instamment à ce que le matériel de formation utilisé au cours de cet atelier, ainsi que tout autre matériel de formation à la toponymie, lui soient envoyés de façon à ce qu'il puisse les intégrer au site web de formation à la toponymie.

71. La publication du document de M. Kadmon intitulé: *Toponymy: the laws, lore and language of geographical names* avait été différée, mais un manuscrit actualisé de cet ouvrage de formation serait, espérait-on, publié dans un proche avenir.

72. Le coordonnateur a annoncé que l'Association cartographique internationale se réunirait à Budapest en février 2000 pour organiser sur le web un cours de formation à la cartographie, dont un module serait consacré à la toponymie.

XII. Réunion du Groupe de travail sur les fichiers de données toponymiques et les nomenclatures

73. Le coordonnateur a ouvert la réunion en faisant observer que la quasi-totalité des deux douzaines de rapports présentés par les divisions mentionnaient les bases de données toponymiques et les nomenclatures; bien que cela laissât supposer que la prise en compte de ces questions fût maintenant une pratique courante, le Groupe de travail devait évidemment s'employer de façon concertée à résoudre les nouveaux problèmes apparus, notamment en matière d'échanges de données numériques de toponymie.

74. La division des Etats-Unis d'Amérique/du Canada a présenté le document de travail n°28, qui décrivait les produits toponymiques obtenus à partir de la base de données toponymiques canadienne (BDTC) et des informations fournies par les organisations toponymiques provinciales. Parmi ces informations figuraient les nomenclatures sur papier, sur microfiches et sous forme numérisée. Des fichiers de données numériques normalisées des lieux habités et des régions administratives, de tous les lieux et entités, notamment des entités hydrographiques, ainsi que des fichiers régionaux de tous les lieux et de toutes les entités étaient disponibles. En outre, des fichiers numériques adaptés aux exigences de l'utilisateur pouvaient être créés sur demande. Le site web [AGeonames](#) comportait des adresses en anglais et en français et permettait d'accéder librement aux 500 000 noms de la BDTC. Les recherches dans la base de données et les demandes de cartes reçues sur le site web correspondaient à plus de 3500 visites par jour. Le Comité permanent canadien sur les noms géographiques et ses mandants avaient produit un ensemble de publications toponymiques, notamment des glossaires, des guides pour la collecte de données sur le terrain et pour le choix des désignations, ainsi qu'un guide des bases de données toponymiques du Canada. Il n'était aucunement prévu d'interrompre la publication de nomenclatures sur papier. Le Groupe de travail a fait observer que le document examiné mentionnait des points de contact et des adresses de courrier électronique d'experts, afin de faciliter les contacts avec les organisations compétentes au sujet des nombreux produits disponibles.

75. La division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada a présenté le document de travail n°36, qui rendait compte de la publication sur disque compact de la nomenclature numérique des Etats-Unis d'Amérique. Cinq éditions ont été publiées, avec adjonction de plus de 200 000 entrées dans chaque nouvelle version; la version la plus récente datait d'octobre 1999. Elle contient quelque 2 millions de noms aux Etats-Unis, dans les Etats et territoires, et 13 000 dans l'Antarctique, normalisés par le US Board on Geographic Names (USBGN). L'acquisition de ce disque compact est possible auprès du centre [Earth Sciences Information Center](#) du United States Geological Survey. La publication d'éditions ultérieures de la nomenclature numérique sur disque vidéo numérique qui permettraient d'effectuer des recherches spatiales est actuellement à l'étude.

76. La division de langues allemande et néerlandaise a présenté le document de travail n°61 qui décrivait la nomenclature concise de l'Allemagne. Conformément à la résolution II/35 de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, une version détaillée de la nomenclature nationale d'Allemagne a été établie en 1999. 1600 environ des principaux noms géographiques y sont représentés, notamment des lieux habités de plus de 10 000 habitants, des rivières et des canaux de plus de 100 km de long et diverses entités en fonction de leur importance régionale. Parmi les principales entrées figurent: l'orthographe officielle, un indicateur de genre, si nécessaire à des fins de clarté, la catégorie d'entités topographiques, les coordonnées géographiques et l'Etat fédéral (*land*) dans lequel l'entité est située. La nomenclature concise fait également apparaître les variantes de noms assorties des renvois correspondants, notamment des noms sorabes. La division a signalé que ces données sont disponibles sur papier, gratuitement, et sans restriction de copyright ou de licence. Une version disponible sur Internet est prévue dans un proche avenir. La nomenclature d'Allemagne plus détaillée à l'échelle du 1: 200 000ème, étendue aux cinq *Länder* orientaux (Etats fédéraux) n'est disponible que sous forme numérique. Au cours de l'examen du document de travail, il a été indiqué que les coordonnées présentées dans la nomenclature concise étaient relevées au centre d'une entité topologique, exceptées les coordonnées relevées à l'embouchure d'un cours d'eau. Le Groupe de travail a noté qu'il importait, pour décrire des fichiers de données toponymiques et des nomenclatures de bien définir la méthode d'attribution des coordonnées.

77. La division romano-hellénique a présenté le document de travail n° 91 concernant la publication de la nomenclature concise de la Grèce. Au cours d'une première phase de l'élaboration de cette nomenclature, un répertoire concis des noms géographiques a été établi; ce répertoire contient environ 2500 noms géographiques orthographiés en grec et en lettres latines, conformément à la norme ELOT 743, ainsi que les coordonnées géographiques correspondantes. La phase suivante de la création de la nomenclature comportera l'intégration d'éléments de données supplémentaires identifiant le type d'entité et de renvois aux noms précédemment utilisés.

78. Le document de travail n° 92, soumis par la division romano-hellénique, portait sur les fichiers de données toponymiques et nomenclatures établis par le service hydrographique de la marine grecque, conformément aux résolutions et aux recommandations pertinentes des Nations Unies et de l'Organisation hydrographique internationale. Pendant douze ans, un fichier de données toponymiques comportant 10 000 rubriques, avait été constitué, à partir de données tirées de cartes maritimes grecques, d'instructions nautiques, de relevés hydrographiques et de différentes sources. Le fichier de données servirait à la création assistée par ordinateur de cartes maritimes et à l'établissement d'une nomenclature bilingue. La nomenclature en est aux dernières étapes de son élaboration.

79. La division romano-hellénique a présenté également le document de travail n°95 constitué d'une liste revue et corrigée des divisions administratives en Grèce. La révision de cette liste a été rendue indispensable par la suppression des provinces (*eparchies*) et de la plupart des communautés (*koinotites*).

80. La division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada a présenté le document de travail n°83 qui décrivait la nomenclature nationale classique des Etats-Unis. Puisque les nomenclatures sont de plus en plus sous forme numérique et de moins en moins sur papier, la demande concernant ce dernier type de produits a enregistré une baisse. La multiplication des consultations des nomenclatures numériques sur le site Internet du GNIS (système d'information sur les noms géographiques) de l'United States Board of Geographic Names (GNIS) a renforcé cette tendance. Le site web du GNIS contient les fichiers de données numériques de la nomenclature nationale qui peuvent être téléchargés par Etat ou par territoire. Les nomenclatures sur papier seront imprimées seulement à la demande; le US BGN devrait être contacté pour toute information complémentaire. Les fichiers de données toponymiques de l'US BGN sont disponibles sans restriction de copyright ou de licence. Le coordonnateur a fait valoir la nécessité pour les rapports des divisions de contenir des informations plus détaillées sur l'établissement des nomenclatures, leur disponibilité, les modalités d'obtention et les précisions nécessaires quant aux restrictions en vigueur, notamment de copyright.

81. La division des Etats-Unis et du Canada a présenté le document de travail n°29 qui décrivait les modifications récentes du contenu de la base de données toponymiques du Canada (BDTC). La refonte de 1998-99 de la BDTC prenait en compte d'importantes modifications du modèle de données du système, le projet de base de données, ainsi qu'une mise à niveau du serveur Oracle avec l'utilisation de la version oracle 8.0.4, tandis que la norme de codage de texte ISO 8859-1 était conservée (codage des informations textuelles). D'importantes modifications du contenu de la base de données et du codage des rubriques ont par ailleurs été introduites. Parmi les modifications plus générales, apportées à la base de données BDTC figurent le renseignement de tous les champs de localisation administrative, la précision accrue d'enregistrement en seconde des coordonnées et le remplacement des enregistrements en double format de la réserve indienne par des enregistrements simples de rubriques génériques doubles (anglais/français). La publication intitulée "Base de données toponymiques du Canada - 1998" compile les données concernant la BDTC et les bases de données provinciales et fournit par ailleurs les adresses de sites web. Les procédures d'introduction de données dans la base sont décrites dans le document intitulé *CGNDB records manual*. Bien que ce manuel constitue actuellement un document d'exploitation interne, il pourrait être communiqué au Groupe d'experts dans plusieurs mois, une fois sa révision terminée. Le coordonnateur a fait valoir que le Groupe de travail devrait entreprendre la tâche consistant à recueillir les données nécessaires concernant les spécifications des bases de données, pour les bases de données toponymiques d'ores et déjà mises en oeuvre et en cours d'élaboration. La documentation ainsi recueillie serait utilisable par les pays et les organisations qui entreprennent la création de bases de données. Le Groupe de travail sur les fichiers de données toponymiques et les nomenclatures jouerait le rôle d'organe centralisateur pour la collecte et la diffusion de ces informations.

82. La division arabe a présenté le document de travail n°77 qui décrivait la création de la base de données toponymiques de l'Algérie. Cette tâche a commencé par un inventaire et une analyse des informations toponymiques antérieures et actuelles dans trois domaines: sources des toponymes, noms géographiques et découpage administratif. La base de données est appelée à répondre aux besoins suivants: utilisation comme base

de données cartographiques; gestion des données toponymiques et interrogation de la base de données; diffusion des données toponymiques. Le modèle conceptuel global de la base de données utilisait une structure de données à base d'hypergraphes. Le plan final intégrait la totalité des domaines, de façon à faire apparaître les différentes relations entre les éléments de la base de données. Le système de gestion de base de données Microsoft Access fournissait les programmes d'interrogation et de tri nécessaires. D'après la division, ce projet en est actuellement aux premiers stades de la saisie de données, à partir de quelques 2000 cartes et la base de données contiendra en définitive un nombre de noms de lieux algériens en français et en arabe estimé à plus d'un million. On ne dispose pas encore d'un document présentant les spécifications de la base de données: à l'avenir, celle-ci sera adaptée au système de gestion de base de données Oracle afin d'assurer son interopérabilité avec les autres bases de données de l'Institut national de cartographie et de télédétection.

83. La division nordique a présenté le document de travail n°1 qui décrivait le répertoire toponymique national de la Finlande. Le répertoire comprend quelque 800 000 noms géographiques figurant dans la base de données topographiques nationales; celle-ci contient les entités et attributs indiqués sur les cartes de base finnoises au 1:20 000. Le répertoire toponymique national est constitué du répertoire national des noms de lieux et du répertoire des indications cartographiques. Le répertoire national des noms des lieux est constitué des données concernant le type d'entités, l'emplacement des entités, l'orthographe et la langue des noms géographiques. Un ensemble étendu de caractères ISO 8859-10 permet de transcrire les cinq langues de Finlande (finnois, suédois, saami du Nord, saami inari et saami skolt). Le répertoire des indications cartographiques contient des données qui dépendent du produit cartographique considéré, par exemple emplacement et variantes d'orthographe, police de caractère, espacement et taille des indications de noms de lieux, propres à des produits cartographiques spécifiques. Le répertoire des noms cartographiques gère les représentations des toponymes pour des produits dont l'échelle va du 1:20 000 au 1:4 500 000. Le document de travail traitait par ailleurs de questions concernant la tenue à jour du répertoire et les programmes de création de fichiers de noms de cartes, d'interrogation du répertoire et d'établissement de rapports d'édition. Le Groupe de travail a fait observer que le répertoire était un exemple unique de base homogène de données toponymiques répondant conjointement aux besoins de normalisation au niveau national et de production de cartes.

84. La division de l'Asie orientale (sauf la Chine) a présenté le document de travail n°3 concernant l'établissement de la base de données Digital Map 25000 (Noms géographiques et installations publiques). Il était indiqué que la base de données provenait de 4352 fiches cartographiques numérisées de la série de cartes topographiques du Japon au 1:25 000 de l'Institut des levées géographiques. Stockée sur un CD-rom, la base de données contenait des noms géographiques concernant tout le territoire. La partie la plus importante de la base de données constituait un répertoire comprenant un fichier numérique de 381 700 noms géographiques et 100 700 installations publiques désignées. A chaque entité était attribué un point clé représentant l'emplacement correspondant, avec des coordonnées rapportées au réseau géodésique Tokyo Datum. Les noms de lieux étaient transcrits au moyen du jeu de caractères Kanji conforme à la norme Japanese Industrial Standards, avec une série de polices supplémentaires pour les caractères Gaiji. Les données feraient l'objet d'une mise à jour annuelle. Pour

utiliser Digital Map 25000, les usagers devraient employer un système d'exploitation en japonais (par exemple, Windows 98) ainsi qu'un traitement de texte en japonais. Il n'y avait pas de projet immédiat de publication d'une version en écriture latine. Au cours de ses échanges de vues, le Groupe de travail a fait observer que l'identification d'informations telles que plates-formes informatiques, codage des caractères et réseaux géodésiques requis, était une condition préalable nécessaire au développement des échanges internationaux de données. Il a été noté que le coût du jeu de données serait d'environ 70 \$ EU et qu'en dépit de la protection des données par copyright, l'autorisation d'utiliser le fichier de données serait facilement obtenue en s'adressant à l'Institut GSI du Japon.

85. La division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada a présenté le document de travail n°27 qui décrivait la base de données toponymiques du Canada ((BDTC). Ce répertoire national contenait les noms géographiques officiellement approuvés par le Comité permanent canadien sur les noms géographiques, ainsi que différents noms à caractère non officiel. La base de données BDTC permettait la production de cartes topographiques au 1:50 000 et au 1:250 000, de la couche toponymie de la base de données topographiques nationales, de la nomenclature toponymique du Canada, ainsi que des fichiers de données numériques standard ou définis à la demande. La base de données BDTC était reliée aux données démographiques de Statistique Canada 1991 par la correspondance des enregistrements de noms des deux jeux de données. L'importation régulière dans la BDTC d'enregistrements provenant de la base de données toponymiques sous-marines du service hydrographique canadien était prévue. La BDTC contenait plus de 500 000 noms géographiques dont environ 14 pour cent désignaient des lieux habités ou des régions administratives. A chaque enregistrement de nom étaient associés plus de 30 attributs -- identificateur unique, codes d'état de nom, type d'entité, région ou territoire et indications historiques. Sur Internet, la BDTC était consultée plus de 3000 fois par jour. L'accès Internet était gratuit et les prix des autres produits seraient réduits en avril 2000.

86. La division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale a présenté le document de travail n°81 relatif à l'évolution observée dans la Fédération de Russie en matière de création d'une nomenclature officielle automatisée des noms géographiques. La nomenclature contiendrait les noms géographiques de la Fédération de Russie, des pays étrangers, des océans et de l'Antarctique et devrait répondre à différents besoins de cartographie et de traitement de l'information. Une version préliminaire d'une formule d'enregistrement pour la collecte des données toponymiques était présentée. Le Service fédéral de géodésie et de cartographie poursuit l'établissement de la nomenclature pendant l'année 2000 et des essais de fonctionnement auront lieu en 2001.

87. Suite à une demande de la division d'Asie du Sud-Est (sauf les pays arabes), le Groupe de travail élaborerait des recommandations concernant des progiciels standard faciles à obtenir pour la collecte des données numériques et la gestion des bases de données toponymiques, ainsi que des normes de codage des données textuelles et des polices de caractère. Ces recommandations seraient profitables aux pays qui viennent d'entreprendre la normalisation au niveau national des noms géographiques et la normalisation des bases de données.

88. Le coordonnateur a demandé que le Groupe d'experts et le Groupe de travail étudient le document ISO/CD 19112 de l'Organisation internationale de normalisation intitulé *Geographical information: spatial referencing by geographical identifiers* et étudient particulièrement le tableau 3 intitulé *Properties of a gazetteer* et le tableau

«Data to be recorded in a gazetteer of location instances». Les propositions contenues dans ce projet de normes devaient être passées en revue compte tenu des résolutions adoptées par les Nations Unies concernant la teneur des nomenclatures. Les commentaires formulés par les experts à l'intention de l'Organisation internationale de normalisation seraient transmis par l'intermédiaire de leurs organisations nationales de normalisation ou par l'intermédiaire du coordonnateur du Groupe de travail d'ici la fin du mois de février 2000.

89. L'ordre du jour d'un atelier d'échange d'information sur les nomenclatures numériques, organisé à Washington DC en octobre 1999 par la bibliothèque Alexandria Digital library, a également pu être examiné. L'expert de la division du Royaume Uni qui avait participé à l'atelier a fait observer que nombre d'utilisateurs finals qui avaient des besoins considérables en matière d'informations fiables sur les noms géographiques, se caractérisaient par une connaissance malheureusement insuffisante des activités des Nations unies dans le domaine de la normalisation des noms géographiques et du processus de normalisation aux niveaux national et international. Il était selon lui urgent de sensibiliser les utilisateurs finals, de publier les comptes-rendus des sessions et des conférences pertinentes des Nations Unies en temps opportun, de veiller au codage adéquat des noms géographiques et à la définition de spécifications. Il est actuellement urgent de veiller à ce que la présentation des données toponymiques sur Internet soit conforme à la résolution VII/9 de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

90. Le coordonnateur a conclu la réunion du Groupe de travail en présentant un programme d'activités à mener à bien avant la tenue de la Conférence de Berlin en 2002:

- (a) Créer un bulletin du Groupe de travail;
- (b) Prendre contact avec l'Organisation internationale de normalisation au sujet du projet de norme 19112;
- (c) Coopérer avec les organisateurs de l'atelier d'échange d'informations sur les nomenclatures numériques pour la tenue de sessions supplémentaires consacrées aux besoins en matière de nomenclatures numériques et aux aspects techniques des échanges de données.

91. Le coordonnateur a clôturé la réunion en annonçant la tenue d'ici un an d'une réunion de 3 ou 4 jours du Groupe de travail. La réunion traitera des sujets suivants:

- (a) Fichiers de données toponymiques;
- (b) Conception et création des bases de données;
- (c) Echanges de données toponymiques.

92. Les conclusions du Groupe de travail seront présentées à la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

XIII. Réunion du Groupe de travail sur la terminologie toponymique

93. Le coordonnateur a ouvert la réunion du Groupe de travail. Il a indiqué que le Groupe de travail comptait au total 22 membres, mais que certains ne participaient plus aux activités du Groupe d'experts. Il a signalé que deux documents de travail étaient présentés à la réunion, les documents de travail n° 20 et 52. Le document de travail n°20 n'a fait l'objet d'aucun échange de vues en raison de l'absence de son auteur. Le coordonnateur a annoncé que la division statistique des Nations Unies envisageait favorablement la traduction et la publication du *Glossaire de terminologie toponymique - version 4* dans les 6 langues officielles des Nations Unies. Une traduction polonaise du glossaire (sujet du document de travail n°20) existait d'ores et déjà, outre les traductions allemande et slovène établies précédemment.

94. Les modifications secondaires suivantes ont été apportées au glossaire lors de la septième Conférence en 1998:

- (a) 079 (p. 6): la phrase "The french equivalent term is 'ethnonyme'" a été ajoutée à cette rubrique;
- (b) 284 (p. 17): le mot "(Hang 1)" a été supprimé de cette rubrique;
- (c) 294 (p. 1_): le mot "hang 1)" a été supprimé de cette rubrique;

Puisqu'il s'agit de modifications mineures, il a été décidé de conserver le numéro d'édition de 1998 du texte anglais (version 4), en tant que version finale.

95. Le coordonnateur a présenté le document de travail n°52 (rapport du Groupe de travail). Il a précisé que les traductions du glossaire en français, en espagnol, en chinois et en russe étaient faites mais qu'il fallait les aligner sur la (nouvelle) version 4. La traduction en arabe ayant été égarée il a par conséquent demandé à l'expert de la division arabe qui s'était porté précédemment volontaire pour établir la traduction, de s'entendre avec le Secrétariat pour résoudre cette question dans les meilleurs délais.

96. Le Secrétariat a fourni des précisions concernant la parution d'une publication des Nations Unies. L'original anglais définitif, compte tenu des différents changements éventuels, devait impérativement être réexaminé par les correcteurs des Nations Unies qui l'enverraient ensuite pour traduction et reproduction. Les désaccords entre les traducteurs et les experts des Nations Unies dans un domaine technique donné devaient être aplanis. Le texte reproduit devrait être renvoyé au traducteur initial et au coordonnateur, pour mettre en évidence les modifications éventuellement apportées.

97. Le Groupe a examiné les procédures de publication et étudié comment publier/organiser les différentes traductions du glossaire, à savoir si les différentes versions dans les 6 langues officielles devraient figurer séparément, ou si elles devraient être réunies en un seul glossaire multilingue, de façon à ce que chaque terme figure

avec sa traduction dans les 5 autres langues sous la même rubrique. Le Groupe de travail s'est prononcé pour la publication distincte des 6 glossaires, avec un index de l'ensemble des termes joint à chaque version.

98. Le coordonnateur a fait observer qu'il pouvait s'avérer nécessaire de reclasser les rubriques des divers glossaires, par exemple s'il convenait de se conformer au système de numérotation de la version anglaise ou si l'ordre des termes devait être déterminé par l'ordre alphabétique dans la langue considérée. La division chinoise a précisé que la traduction en chinois suivait le système de numérotation anglais. Des experts d'autres divisions ont proposé par exemple, qu'il serait intéressant pour l'utilisateur de disposer, pour les langues autres que l'anglais, d'un système de numérotage comportant des renvois. Si un terme anglais n'était pas traduisible dans une autre langue, il a été suggéré qu'il conviendrait, plutôt que de laisser un blanc dans le glossaire considéré, de faire figurer une annotation telle que *Non traduisible en espagnol*.

99. Le coordonnateur a poursuivi en déclarant que plusieurs traductions de la version anglaise avaient omis des exemples en écriture non latine. Il a été décidé de conserver la totalité des exemples en question dans les versions traduites du glossaire. Le coordonnateur a proposé de collationner et de corriger les exemples en écriture non latine dans chacune des versions.

100. Enfin, le coordonnateur a suggéré l'adoption du programme d'activités suivant :

- (a) Toutes les versions existantes seraient alignées sur la version 4, notamment les modifications (voir plus haut);
- (b) Toutes les versions existantes seraient soumises au service de traduction et de rédaction afin de vérifier leur conformité aux spécifications de présentation des Nations Unies;
- (c) Toutes les versions seraient renvoyées aux traducteurs; la mise au point des documents devrait être achevée dans un délai d'un mois.

Le coordonnateur a également précisé que le document final devrait mentionner les noms des traducteurs, puisque ces derniers avaient effectué cette tâche à titre bénévole. Quant à la question du copyright, il a été

souligné que seule l'autorisation pro forma des Nations Unies serait nécessaire et qu'elle serait facile à obtenir.

XIV. Réunion du Groupe de travail sur les systèmes de romanisation

101. Le coordonnateur a nommé les membres du Groupe de travail et présenté un rapport préliminaire sur l'état actuel des systèmes de romanisation des Nations Unies (document de travail n°34 et corrigenda). La teneur et les objectifs du document ont été décrits et les principes d'élaboration de systèmes de romanisation, ainsi que les conditions préalables à leur adoption ont été exposés succinctement.

102. Le document dressait la liste des langues non syllabiques définies initialement dans le rapport du Groupe de travail sur les formats et les normes d'échanges de données toponymiques, présenté à la septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (E/CONF.91/CRP.11). La première partie du rapport mentionnait les 28 langues couvertes par les systèmes adoptés par la Conférence, tandis qu'une deuxième partie prenait en compte les autres types de langues et d'écritures. Une description succincte des divers systèmes de romanisation ainsi que des indications quant au niveau apparent d'application de ces systèmes, complétaient par ailleurs les tableaux.

103. Les versions futures du document tiendraient compte des systèmes à l'étude pour le géorgien et le coréen (document de travail n°48) et des modifications proposées des systèmes existants pour le bulgare (document de travail n°11) et le thaï. En outre, le traitement des noms arabes en Algérie serait examiné (document de travail n°78) et le système de romanisation appliqué au persan serait modifié (document de travail n°41). Le Groupe de travail prévoyait la création d'un site web et envisageait d'y faire figurer ce document en format PDF.

104. Un expert de la division arabe a demandé de quelle façon le système de romanisation de l'arabe, qui a déjà été adopté par les Nations Unies, pouvait être modifié. Le coordonnateur a précisé que toute modification envisagée

devait être présentée par écrit au Groupe d'experts afin de constituer le point de départ d'une résolution de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

105. Un expert de la division d'Europe orientale et d'Asie septentrionale et centrale a indiqué que les nombreux changements qui surviennent dans les pays représentés par la division empêchaient tout progrès notable dans le domaine des systèmes de romanisation pour des langues comme le tadjik. Il fallait espérer que des informations à ce sujet seraient présentées à l'avenir au Groupe d'experts.

106. La division arabe a proposé que la liste des langues, des pays et des systèmes de romanisation indique dans quels cas une langue mentionnée n'est pas la langue principale d'un pays.

107. Un expert de la division d'Asie orientale (sauf la Chine) a attiré l'attention sur le document de travail n°48, qui présentait de façon détaillée un projet de révision du système de romanisation prévu en République de Corée, et dont la mise au point finale devait s'effectuer au cours de l'année à venir.

108. Le coordonnateur a confirmé que les informations figurant dans un document établi par la division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf les pays arabes) concernant la romanisation du persan (document de travail n°41) seraient prises en considération lors de la révision du rapport sur les systèmes de romanisation.

109. Au sujet des projets futurs du Groupe de travail, le coordonnateur a prévu qu'une version révisée du rapport serait publiée sur le site web du Groupe, et serait également présentée à la prochaine Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (8ème Conférence).

110. Au titre des informations complémentaires quant à la présentation du rapport sous forme numérique, le coordonnateur a précisé que le document, étant en format PDF, pouvait être visionné et imprimé dans son intégralité,

sans exiger de polices spéciales. Le texte de base pouvait en outre être modifié une fois collé dans un autre document en cours d'élaboration. Le Groupe de travail avait convenu que les tailles de polices actuelles seraient augmentées afin d'améliorer la lisibilité des caractères et que chaque langue ferait l'objet d'une page d'Internet distincte.

111. Les membres du Groupe d'experts ont été invités à prendre contact avec le coordonnateur ou avec d'autres membres du Groupe de travail pour leur communiquer d'autres suggestions.

XV. Réunion du Groupe de travail sur les noms de pays

112. Le Groupe de travail a déploré que le coordonnateur n'ait pas été en mesure de participer à la réunion. Un membre du Groupe de travail a fait observer que la compilation et la tenue d'une liste à jour et complète des noms de pays constituait une tâche écrasante et que la compétence du coordonnateur dans ce domaine était indispensable. Le Groupe de travail a émis le vœu que le coordonnateur poursuive sa contribution particulièrement précieuse dans ce domaine.

113. En l'absence du coordonnateur, la Présidente du Groupe d'experts a présidé la réunion. Le document de travail n°33 a été présenté et contenait environ 40 modifications apportées à la liste d'expressions de noms de pays, établie lors de la Septième Conférence. Une version plus récente de cette liste est à présent disponible et contient les désignations en langue russe des noms de pays qui devront être vérifiées par rapport aux indications du bulletin de terminologie n° 347/Rev. 1 des Nations Unies.

114. Le Groupe de travail a pris note du document de travail n°73 qui attirait l'attention sur la difficulté de la tenue à jour de la liste des noms de pays.

115. La Présidente a recommandé d'inclure les tâches suivantes dans le programme de travail du Groupe.

- (a) Tenue permanente d'une liste de noms de pays actualisée;
- (b) Comparaison des listes historiques afin de repérer et de résoudre les discordances;
- (c) Extension de la liste afin d'y inclure les noms de pays dans d'autres langues officielles des Nations Unies;
- (d) Examen des mécanismes de diffusion efficace de la liste d'expressions de noms de pays et des mises à jour correspondantes.

XVI. Réunion du Groupe de travail sur la publicité et le financement

116. Le coordonnateur a passé en revue la composition du Groupe de travail et rappelé au Groupe d'experts l'importance de la sensibilisation aux avantages d'une toponymie cohérente obtenue grâce à des programmes dynamiques de normalisation aux niveaux national et international.

117. Le Groupe de travail a passé en revue le document de travail n°74, qui contenait des propositions concrètes visant à associer les désignations toponymiques commémoratives aux principaux thèmes de commémoration des Nations Unies. Une telle association était envisagée en tant que moyen de conférer une visibilité accrue aux travaux du Groupe d'experts et des autorités toponymiques nationales. Il a par ailleurs été noté que l'on s'attendait à ce type de programme d'activités toponymiques commémoratives, associé aux principaux centres d'intérêt des Nations Unies, soit une source de considération et de prestige et suscite le cas échéant des soutiens financiers.

118. Le Groupe de travail est passé à l'examen des stratégies de distribution du feuillet publicitaire. Il a été pris note en particulier des points suivants:

- (a) L'Association cartographique internationale diffuserait le feuillet avec son bulletin;

-
- (b) La note verbale des Nations Unies annonçant les sessions du Groupe d'experts des conférences devrait contenir un exemplaire de la brochure;
 - (c) Les Présidents de chacune des divisions du Groupe d'experts remettraient par courrier des exemplaires de la brochure aux membres des divisions, ou à l'occasion des réunions;
 - (d) L'Institut national de cartographie et de télédétection (INCT, Algérie) distribuerait la brochure avec ses autres publications;
 - (e) Les experts liés à des institutions universitaires remettraient des exemplaires aux étudiants afin de contribuer à sensibiliser la prochaine génération d'experts;
 - (f) Des exemplaires seraient distribués au Congrès géographique international qui doit avoir lieu à Séoul (République de Corée) en août 2000;
 - (g) Le Conseil international des sciences onomastiques distribuerait la brochure avec son prochain bulletin;
 - (h) Les Nations Unies prendraient des mesures pour distribuer la brochure au sein de l'Organisation auprès des services concernés;
 - (i) La brochure serait distribuée aux membres des organisations et consortiums cartographiques régionaux;
 - (j) L'Organisation géographique nationale de la République islamique d'Iran publierait la brochure dans ses quatre périodiques géographiques.

119. Le Groupe de travail a examiné l'affichage de la brochure sous forme numérique, sur les sites toponymiques du web. La brochure étant disponible sous forme numérique en format PDF, aucun obstacle à sa diffusion électronique n'a été signalé.

120. Le Groupe de travail a examiné également les perspectives de traduction de l'original anglais de la brochure dans les autres langues officielles. Le Secrétariat a signalé qu'une demande de traduction officielle des Nations Unies pouvait être déposée, mais qu'aucun engagement de dépense ne pouvait être fait à ce stade. Le Secrétariat a précisé que les traductions non officielles étaient autorisées, à condition de comporter un déni de responsabilité indiquant que les Nations Unies n'étaient pas responsables de

la traduction. Le Secrétariat coopérerait avec les experts pour veiller à la formulation appropriée de ces dénis de responsabilité.

121. L'élaboration et la publication d'autres brochures publicitaires ont été examinées et encouragées. Les autres Groupes de travail qui ont pensé à des documents de ce type, notamment des documents vidéo, ont été invités à exposer leurs besoins au Groupe de travail sur la publicité et le financement qui définirait ensuite des stratégies de financement.

122. Le parrainage éventuel par des organisations extérieures en tant que moyen d'assurer un financement a également été abordé. Le Secrétariat a indiqué au Groupe de travail que les modalités de financement étaient normalement établies à l'intérieur de l'Organisation des Nations Unies. Le coordonnateur a demandé au Secrétariat de faire le point sur cette question et de communiquer au Groupe de travail les directives des Nations Unies en matière de financement extérieur dès qu'elles seront précisées.

123. En conclusion de la réunion du Groupe de travail, le coordonnateur a annoncé que M. Munro, expert de la division du Royaume-Uni, avait accepté d'assurer la coordination du Groupe. M. Munro a exprimé ses remerciements à M. Parker au nom du Groupe d'experts pour la valeur exceptionnelle de sa collaboration.

XVII. Directives toponymiques à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs

124. La division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada a présenté le document de travail n°6 élaboré conjointement par les experts du Canada et de Finlande. Ce document résumait un texte plus important présenté pour publication dans *Nomina Africana*. Il comportait un bref historique de la question des directives toponymiques dans le cadre des activités du Groupe d'experts, ainsi qu'une liste récapitulative des pays ayant publié des directives toponymiques. Le co-auteur du document demandait aux experts de lui communiquer les corrections et les mises à jour apportées à la liste récapitulative.

125. La division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada a présenté le document de travail n°30 qui faisait le point de la situation actuelle des entités topographiques au Canada, dont les noms officiels étaient normalisés en français et en anglais, afin de figurer sur les cartes du Gouvernement fédéral. La version initiale du document a été publiée en tant que document de travail n°36 lors de la dix-huitième session du Groupe d'experts, en 1996. Le document indiquait les mises à jour pour chaque catégorie d'entités canadiennes dont la double désignation était susceptible d'être approuvée, ainsi qu'une liste des entités importantes au niveau de l'ensemble du pays. Il a été observé que l'usage des noms anglais et français dans les cartes du Gouvernement fédéral était fonction de l'échelle des cartes et de leur caractère bilingue.

126. Présenté par la division de l'Europe orientale, centrale et du Sud-Est, le document de travail n°21 contenait les directives toponymiques révisées concernant la Pologne, en fonction de la nouvelle structure territoriale et administrative de ce pays.

127. La division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf les pays arabes) a présenté le document de travail n°41 contenant les directives toponymiques révisées, définies par la République Islamique d'Iran. Cette version révisée constituait la deuxième édition des directives. Le Groupe d'experts s'est félicité de l'introduction dans les directives des systèmes de romanisation de l'écriture persane.

128. Les nouvelles directives toponymiques de l'Italie ont été présentées par la division romano-hellénique dans le document de travail n°86. La nouvelle version constituait la deuxième édition officielle des directives, dont la première avait été publiée en 1998 et une version préliminaire en 1987. Il a été pris note du statut du ladin, l'un des trois sous-groupes de la langue rhéto-romanche.

129. La division romano-hellénique a également présenté le document de travail n°90, qui est une version révisée des directives toponymiques de la Grèce. La nouvelle édition se caractérisait par une présentation améliorée, par l'incorporation d'une nouvelle section concernant l'utilisation du système de romanisation ELOT 743 qui comportait 3 tables différentes de translittération, de transcription et de transcription réversible, par une liste étendue de termes génériques et d'abréviations et par différentes modifications mineures, en particulier relatives aux nouvelles divisions administratives du pays. Un corrigendum a été publié afin de corriger une erreur typographique de la table de romanisation.

130. Le document de travail n°47 présenté par la division de l'Europe orientale, centrale et du sud-est décrivait la troisième édition des directives toponymiques de la Slovaquie. La nouvelle édition tenait compte de la nouvelle organisation territoriale et administrative du pays. Un nombre limité d'exemplaires avait été diffusé à l'occasion de la session, mais des versions en langues slovaque et anglaise étaient disponibles sur Internet.

131. Dans le document de travail n°14, la division baltique a signalé que la loi de janvier 1997 sur les noms de lieux estoniens présentée à la Dix-septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, était actuellement disponible dans sa traduction officielle en anglais. La loi a été modifiée à deux reprises depuis son entrée en vigueur. Le Groupe d'experts a attiré l'attention dans ce contexte sur la notion générale de statut juridique des orthographes toponymiques et des autorités toponymiques nationales. Il a été recommandé de considérer ce sujet au titre d'un futur point de l'ordre du jour et en tant que thème d'étude des stages de formation à la toponymie.

132. La division arabe a présenté le document de travail n°78 qui traitait du projet de directives toponymiques de l'Algérie. La commission sur la toponymie actuellement mise en place dans ce pays s'intéresse particulièrement à la romanisation et à la cohérence orthographique des

noms. Le Groupe d'experts a examiné de façon détaillée l'utilisation de l'alphabet arabe pour la représentation des noms de lieux non arabes, et estimé que le sujet méritait de retenir l'attention de la division. Jusqu'à présent, la translittération en arabe des toponymes non arabes n'avait pas posé de difficultés.

133. Pour terminer l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts a approuvé à l'unanimité les recommandations suivantes:

134. Les Présidents des divisions devraient inciter activement les membres des divisions à élaborer des directives toponymiques nationales et à les soumettre au Groupe d'experts.

135. Le Groupe d'experts devrait encourager la publication et la diffusion de directives toponymiques sous forme de brochures classiques et promouvoir encore plus activement la diffusion des directives toponymiques sur des sites web.

XVIII. Exonymes

136. La division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe a présenté le document de travail n°4, constitué de la liste concise des exonymes utilisés par la République tchèque pour désigner les lieux de l'ex-URSS et le document de travail n°65 qui répertoriait certains exonymes employés en Hongrie.

137. La division nordique a présenté le document de travail n°75, qui résumait les conclusions d'une conférence sur les noms étrangers tenue à Oslo en mai 1997, et fait observer que plusieurs intervenants à la Conférence plaidaient en faveur de l'utilisation d'exonymes dans certains contextes, pour faciliter la communication.

138. La division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes) a présenté le document de travail n°53 qui contenait une liste des exonymes anglais recommandés par les donateurs pour différents lieux situés en Israël. La division a fait observer qu'il convenait de prendre bonne note de

ces exonymes, puisqu'ils étaient utilisés en Israël sur les panneaux routiers installés par le Ministère des Travaux publics.

139. Le document de travail n°31 de la division francophone a présenté une vue d'ensemble des modalités actuelles d'utilisation des exonymes et suscité des échanges de vues au sein du Groupe d'experts quant à l'évolution en cours à cet égard. Le Groupe d'experts s'est généralement accordé à reconnaître qu'il fallait réduire l'utilisation des exonymes dans les applications cartographiques. Dans des contextes plus généraux, les membres du Groupe d'experts ont défini des situations (secours humanitaires, sécurité de navigation) où l'usage des exonymes pouvait présenter un intérêt vital. Le Groupe d'experts a conclu qu'il fallait déconseiller la création de nouveaux exonymes (par exemple, à l'occasion de traductions fortuites de toponymes étrangers) et qu'il était toujours utile de continuer à recenser les exonymes en cours.

XIX. Normalisation dans les régions multilingues

140. La division des Etats-Unis et du Canada a présenté le document de travail n°49 consacré à la traduction des noms de lieux et à leur réglementation dans le contexte bilingue de l'Ontario. Conformément aux dispositions fédérales et provinciales, trois catégories d'orthographes de toponymes pouvaient apparaître en Ontario: le nom officiel, la variante officiellement reconnue (allonyme) et l'équivalent français. Le document de travail étudiait les problèmes liés au troisième type d'orthographe toponymique, obtenue par l'application de règles de traduction et destinée à figurer dans les textes écrits. Le Groupe d'experts a opposé la pratique en vigueur en Ontario à celle de la Finlande où l'on évite de traduire les toponymes traditionnels.

141. La division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes) a présenté le document de travail n°54 consacré à des propositions formulées en Israël pour la translittération en arabe de toponymes hébreux. Les différences phonologiques entre l'hébreu et l'arabe étaient à l'origine de certaines recommandations novatrices (avec utilisation de caractères persans

et malais) qui ont été soumises pour examen à l'Académie de la langue hébraïque.

142. Le document de travail n° 66, soumis par la division nordique, a fait le point de la situation concernant les orthographes saami dont les directives toponymiques de la division ont déjà traité. Il était indiqué que l'utilisation des noms saami dans les cartes pouvait différer parmi les membres de la division nordique, mais que les nouvelles orthographes communes en saami du Nord et en saami lule étaient progressivement introduites.

143. La division du Sud de l'Afrique a signalé qu'en Afrique du Sud il incomberait au Conseil sud-africain des noms géographiques de donner des avis concernant le processus d'identification, de réglementation et d'application des noms de lieux dans ce pays multilingue. Cet organisme définissait l'usage autochtone local comme étant le principal critère de choix des toponymes.

144. Le Groupe d'experts a encouragé l'utilisation de son bulletin, des sites web et des directives toponymiques nationales, comme moyens de diffusion des règles nationales d'attribution des noms dans les régions multilingues.

XX. Progrès accomplis dans l'archivage des documents

145. Le document de travail n°8 a été présenté; il récapitulait les résultats d'un recensement en deux phases des documents relatifs à la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et au Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. Le projet conduisait à la création d'un fichier de tableur indiquant la nature et l'emplacement des documents en question au siège des Nations Unies à New York. La tenue à jour du fichier et la localisation des documents manquants exigeraient le concours des experts.

146. Le document de travail n°23 a présenté une liste des documents disponibles à l'Institut de recherche pour les langues de la Finlande. Le Groupe d'experts a examiné, sans toutefois les résoudre, les questions liées à la numérisation des documents des Nations Unies; toutefois, il s'est accordé à reconnaître que la diffusion rapide et à grande échelle des documents récents et importants du Groupe d'experts et de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques devait constituer l'objectif du Groupe d'experts. Le rôle joué par le Secrétariat en matière d'aide à la diffusion de l'information, tant par les moyens électroniques que sur papier, a été jugé essentiel.

XXI. Application des résolutions relatives aux objectifs et attributions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques

147. La section cartographique des Nations Unies a présenté le document de travail n°71 qui indique comment elle s'était employée à mettre en place une base des données géographiques des Nations Unies destinée à répondre à différents besoins des Nations Unies en matière de représentation de données géospatiales à l'échelle mondiale. La section avait établi des partenariats dans le secteur privé afin de faciliter l'élaboration du concept et un projet soumis à la Fondation des Nations Unies était actuellement au stade de l'évaluation. La section avait pris note de l'importance d'une orthographe toponymique normalisée et fiable et cherchait à établir un lien formel avec le Groupe d'experts. La section cartographique décrivait par ailleurs son site web et proposait d'y afficher des informations visant à mettre en valeur les activités du Groupe d'experts.

148. Le document de travail n° 32, présenté par la division francophone, décrivait les informations disponibles sur le site web de la Commission de toponymie du Québec. Outre la base de données des noms géographiques du Québec, le site contenait quelque 8000 éléments d'information concernant l'origine des toponymes particuliers et un grand nombre d'autres documents et sources d'information.

149. Le document de travail n°63 a été présenté par la division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada et faisait le point de la documentation relative au Groupe d'experts et à ses activités, disponible sur le site web du Comité canadien permanent sur les noms géographiques.

150. Le document de travail n°94, également présenté par la division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, contenait une liste des adresses web indiquées dans le document soumis à la vingtième session de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

151. La division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada a présenté le document de travail n°35 qui faisait le point de l'état d'avancement du programme de compilation de données nationales du United States Board on Geographic Names. La seconde phase était sur le point de se terminer et une troisième phase devait aligner les fichiers de tous les Etats au même niveau de détail.

152. La division a présenté également le document de travail n°38, qui décrivait les activités des organismes toponymiques des Etats aux Etats-Unis. Les Commissions de chaque Etat fournissaient des avis au Board of Geographic Names de l'administration fédérale. La division a indiqué que les noms figurant dans le système d'information sur les noms géographiques du United States Board of Geographic Names étaient considérés comme officiels et que les propositions de modification pouvaient être soumises à cet organisme.

153. Le Groupe d'experts a examiné à nouveau le document de travail n°24 présenté par la division de l'Afrique du Sud et la division de l'Asie orientale, et passé brièvement en revue les conclusions de l'ancien Groupe de travail sur l'évaluation présentées à la quinzième session du Groupe d'experts en 1991. Plusieurs experts ont été d'avis que les activités du UNGEGN devaient faire l'objet d'une évaluation permanente et qu'il convenait de rétablir le Groupe de travail. D'autres experts ont fait observer qu'il fallait modifier les tâches du Groupe envisagées dans le document n°24. La

Présidente a conclu que la réactivation du Groupe de travail serait opportune à ce stade, pour déterminer si le Groupe d'experts fonctionnait efficacement et définir les améliorations à introduire. Les experts de la division d'Afrique du Sud, de la division d'Asie orientale (sauf la Chine) et de la division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf les pays arabes) ont accepté de participer au Groupe de travail. (L'expert du Japon n'a pas souscrit au texte du présent paragraphe affirmant que le Groupe de travail n'avait pas d'existence tant que son mandat n'était pas parfaitement défini).

154. La division des langues allemande et néerlandaise a présenté le document de travail n°67 et indiqué qu'en Autriche les activités de normalisation des noms intervenaient à différents niveaux de la hiérarchie administrative nationale. Afin d'améliorer la coordination de ses activités, un Groupe de travail issu du Comité des noms géographiques d'Autriche et de la Conférence de l'aménagement spatial avait été constitué. Il a formulé officiellement des recommandations sur l'orthographe des noms dans la nomenclature de l'Office statistique d'Autriche et dans les cartes de l'Office fédéral de métrologie et d'arpentage. L'utilisation de ces noms sur les produits officiels est à présent obligatoire.

155. Le document de travail n°69, présenté par la division des langues allemande et néerlandaise, faisait le point à ce jour sur la mise en place de la réforme de l'orthographe de la langue allemande dans le contexte de la toponymie autrichienne.

156. La division des Etats-Unis d'Amérique et du Canada a présenté le document de travail n° 7 qui décrivait un projet original comportant l'utilisation de toponymes normalisés comme point de départ pour permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances sur l'histoire et la culture du Canada. Un CD-ROM est en cours de mise au point afin de répondre aux besoins des cycles d'études en sciences sociales de l'ensemble du Canada et 150 toponymes ont été choisis en vue de la création sur le disque de cartes postales de présentation d'informations. Le projet s'appuierait sur l'héritage anglais, français et autochtone. Le disque serait disponible dans les écoles, les bibliothèques et les musées. Les experts ont fait observer que

le projet pouvait servir de modèle d'outil éducatif pour promouvoir l'étude de la toponymie.

157. La division a présenté le document de travail n° 45 qui rendait compte d'un examen et d'un bilan récent de la politique du United States Board on Geographic Names concernant la désignation des entités sous-marines présentes dans les eaux territoriales des Etats-Unis.

158. La division des langues allemande et néerlandaise a présenté le document de travail n°68, qui traitait d'une édition corrigée de la *Gazetteer of Austria* publiée par Josef Breu en 1975. La nouvelle version entièrement mise à jour contient les noms figurant sur les cartes d'Autriche au 1:500 000. Sa publication sur CD-ROM est prévue en l'an 2000.

159. La division de l'Asie orientale (sauf la Chine) a présenté le document de travail n°96. L'existence au sein du Groupe d'experts de points de vues divergents quant à l'interprétation de la résolution III/20 de la Conférence a été notée. En particulier, les opinions du Groupe étaient sollicitées sur le point de savoir si cette résolution devait être appliquée aux entités maritimes et si tel était le cas, jusqu'à quel point. La Présidente a convenu d'examiner la question avec le Secrétariat du Groupe et de demander le concours des experts pour préciser leur interprétation (l'expert du Japon a exprimé son désaccord avec le texte du présent paragraphe).

160. Sur les autres points, le Groupe d'experts a estimé qu'au moins deux numéros du bulletin devaient être publiés avant la huitième Conférence. La question de la publication du volume II du rapport de la septième Conférence a également été examinée. De l'avis du Groupe, la rapidité de diffusion des documents de la Conférence constituait le point le plus important et la Présidente étudierait avec le Secrétariat la meilleure façon de procéder à cet effet.

XXI. Huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

161. L'expert d'Allemagne, pays hôte de la huitième Conférence, a présenté le document de travail n°62, qui fait le point des dispositions actuellement prises en Allemagne en vue de la Conférence. Celle-ci se tiendrait du 27 août au 5 septembre 2002, au Centre de Conférence du Ministère allemand des Affaires étrangères à Berlin. Une exposition sur le thème des systèmes d'informations géographiques, de la cartographie et des noms géographiques aurait lieu en même temps que la Conférence. Un stage de formation à la toponymie organisé par le pays-hôte aurait lieu pendant les deux semaines précédant la Conférence. Les dispositions administratives et logistiques en vue de la Conférence seraient annoncées dans le bulletin du Groupe d'experts.

162. Le Groupe d'experts a exprimé ses remerciements au représentant de l'Allemagne, pour la réception organisée à la Maison de l'Allemagne pendant la vingtième session, ainsi que pour la présentation d'informations vidéo sur la Conférence et sur l'endroit où elle devait se dérouler.

XXIII. Vingt-et-unième session du Groupe d'experts

163. La Présidente a attiré l'attention du Groupe d'experts sur les documents d'information n°2 (ordre du jour de la présente session) et n°9 (projet d'ordre du jour pour la prochaine session).

164. Le Groupe a décidé que sa vingt-et-unième session ouvrirait et terminerait la huitième Conférence et se tiendrait les 26 août et 6 septembre 2002. La réunion du 26 août 2002 serait consacrée à l'organisation de la Conférence et la réunion du 6 septembre s'emploierait à évaluer la constitution des Groupes de travail. La division du Royaume-Uni a recommandé au Groupe d'experts d'envisager à sa prochaine session l'élection de deux rapporteurs, compte tenu de la complexité de l'établissement de procès-verbaux quotidiens et de l'élaboration des rapports de session. La Présidente a décidé de suivre cette recommandation.

165. Le Groupe d'experts a abordé brièvement la question du projet d'ordre du jour pour sa vingt-deuxième session, la prochaine session plénière. Il n'y a pas eu d'objection à la proposition de ramener la durée de la session à huit

jours. Il a été convenu d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le statut juridique des noms géographiques.

XXIV. Questions diverses

166. L'expert de la division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe a fait une démonstration d'une version numérisée de l'atlas national de Slovénie et de l'atlas numérique de Slovénie (document de travail n°97).

XXV. Adoption du rapport

167. Le Groupe d'experts a approuvé le rapport avec les modifications introduites pendant sa lecture (deux désaccords ont été exprimés; voir paragraphes 153 et 159).

XXVI. Votes de remerciement

168. La Présidente en exercice, le Vice-Président, les Présidents et les Rapporteurs des Groupes de travail, le Secrétariat et les personnels des services de conférence ont fait l'objet de différentes manifestations de remerciement.

Annexe 1

Liste des documents

Cote	Titre / pays / Division / Groupe de travail	Point de l'ordre du jour
WP.1	Finnish National Land Surveys Geographical Names Register (présenté par la Finlande)	9
WP.2	Report of the Africa South Division (présenté par l'Afrique du Sud)	5
WP.3	Development of a Digital Map 25,000" (Geographical names and public facilities) (présenté par le Japon)	9
WP.4	A concise list of the new Czech exonyms concerning the former USSR (présenté par la République tchèque)	15
WP.5	Nouvelle Commission de toponymie pour l'Institut géographique national (présenté par la France)	5
WP.6	Toponymic guidelines for map and other editors for international use: an overview of existing guidelines and UNEGN work to date (présenté par le Canada)	
18WP.8	Creating a compendium of technical papers submitted to the UN Conference	17

	on the Standardization of Geographical Names and UNGEGN (présenté par le Canada)	
WP.9	Working Group on Publicity and Funding Report (présenté par le Groupe de travail sur la publicité et le financement)	7
WP.10	Asia South-East and Pacific, South-West Division Report (présenté par la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest)	5
WP.11	Report on the fifteenth session of the East Central and Southeast Europe Division of the UNGEGN) (présenté par la Slovénie)	5
WP.12	Report of Slovenia on the fifteenth session of the East Central and Southeast Europe Division of the UNGEGN) (présenté par la Slovénie)	5
WP.13	Report of the United Kingdom Division (présenté par le Royaume-Uni)	5
WP.14	Legislation in Estonia concerning geographical names (présenté par l'Estonie)	14
WP.15	Report by the Convenor of the Working Group on romanization systems (présenté par l'Estonie)	7

GEGN/20

WP.16	The work report by China language /geography Division (présenté par la Chine)	5
WP.17	Country report / Jordan (présenté par la Jordanie)	5
WP.18 (Retiré)	Place names as evidence of History: the case of historic Nubia (présenté par le Soudan)	5
WP.19 et Corr.	A survey of Nubian place names (présenté par le Soudan)	5
WP.20	Glossary of terminology used in the standardization of geographical names (présenté par la Pologne)	10
WP.21	Toponymic guidelines of Poland for map editors and other users (présenté par la Pologne)	14
WP.22	Place names: memory of places (the of the European Heritage Days in Finland 1999) (présenté par la Finlande)	
5WP.23	Report of Finland (présenté par la Finlande)	17
WP.24	Working Group on Evaluation and Implementation (présenté par la République de Corée)	7,18

	et l'Afrique du Sud)	
WP.25	Report of the baltic Division (présenté par la Lituanie)	5
WP.26	Geographical Names Workshop (présenté par le Canada)	8
WP.27	Presentation to the International Cartographic Association on the Canadian Geographical Names Data Base)(CGNDB) (Présenté par le Canada)	9
WP.28	Products available from the Canadian Geographical Names Data Base and from Provincial Names Authorities) (présenté par le Canada)	9
WP.29	Recent development concerning the content of the Canadian Geographical Names Data Base (présenté par le Canada)	9
WP.30 et Corr.	Update on Canadian features with official names standardized in both English and French and their portrayal on Canadian federal government maps (présenté par le Canada)	14
WP.31	Les exonymes: des objectifs à préciser (présenté par le Canada)	15
WP.32	Les ressources d'Internet au service de la normalisation des noms	18

	géographiques (présenté par le Canada)	
WP.33 et Rev.1	List of country names (présenté par le Groupe de travail sur les noms de pays)	12
WP.34 et Corr.1	United Nations romanization systems for geographical names : preliminary report on their current status (présenté par le Groupe de travail du UNGEGN sur les systèmes de romanisation)	11
WP.35	National Standardization Office Treatment of Names: geographical names data compilation program of the United States of America (domestic) (présenté par les Etats-Unis d'Amérique)	18
WP.36	Toponymic data files national gazetteers: digital gazetteer of the United States of America (présenté les par les Etats-Unis d'Amérique)	9
WP.37	Pan American Institute of Geography and History (présenté par l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire)	6
WP.38	Measures taken and proposed to implement United Nations resolutions on the standardization of geographical names: AState names authorities of the United States of America@ (présenté	18

	par les Etats-Unis d'Amérique)	
WP.39	Report of the Norden Division (présenté par la Suède)	5
WP.40	Report of the Islamic Republic of Iran (présenté par la République islamique d'Iran)	5
WP.41	Toponymic Guidelines for map and other editors, revised edition 1998 (présenté par la République islamique d'Iran)	14
WP.42	Council of Geographical Names Authorities (présenté par les Etats-Unis d'Amérique)	
6WP.43	Conventional gazetteer of the Etats- Unis d'Amérique (présenté par les Etats-Unis d'Amérique)	9
WP.44	Report of the United States / Canada Division (présenté par les Etats-Unis d'Amérique)	5
WP.45	National standardization office treatment: off-shore features (présenté par les Etats-Unis d'Amérique)	18
WP.46	Report of the Working Group on	7

	Gazetteers and toponymic files for the Period 1998-1999 (présenté par les Etats-Unis d'Amérique)	
WP.47	Edition of toponymic guidelines for map and other editors (présenté par la Slovaquie)	14
WP.48	Recent changes in geographical names of korean cities and other developments (présenté par la République de Corée)	5
WP.49	From English to French: new trends in the translation of geographical names in Canada (présenté par le Canada)	
16WP.50	Country Report : Malysia (présenté par la Malaisie)	5
WP.51	International Cartographic Exhibition, Ottawa, ICA 1999 (présenté par le Canada)	6
WP.52	Report of the Working Group on Toponymic Terminology (présenté par Israël)	10
WP.53 et Corr.1	A new list of donor-recommended exonyms in Israël (présenté par Israël)	15
WP.54	A new transliteration system from	16

	Hebrew into Arabic (présenté par Israël)	
WP.55	Changes in geographical names in Hungary affecting populated places and administrative divisions between 1 January 1996 and 1January 2000 (présenté par la Hongrie)	5
WP.56	Origine du mot @Pérou@ (présenté par le Pérou)	5
WP.57 et Corr.1	Report of the International Hy- drographic Organization (présenté par l=OHI)	
6WP.58	Report of the Dutch-and-German- speaking Division for the period 1998- 1999 (présenté par l=Allemagne)	5
WP.59	Second International Symposium on Geographical Names: "GeoNames 2000", Frankfurt-am-main, 28-30 mars 2000 (présenté par l=Allemagne)	6
WP.60	Report on UNGEGN Liaison with the Scientific Committee on Antarctic Research (présenté par l=Allemagne)	6
WP.61	Concise gazetteer of Germany (présenté par l=Allemagne)	9

GEGN/20

WP.62	Organizational measures taken by the host country for preparing the Eighth United Nations Conference on the Standardization of Geographical Names, Berlin, 27 August - 5 september 2002 (présenté par l'Allemagne)	19
WP.63	UNGEKN Documentation available on the Canadian Geographical Names Web Site, Natural Resources Canada) (présenté par le Canada)	18
WP.64	Report of Africa East Division (présenté par le Mozambique)	
5WP.65	Selected Exonyms Used in Hungary (présenté par la Hongrie)	15
WP.66	The Saami languages in Norden (présenté par la Suède)	16
WP.67	Recommendation No.46 of the Austrian Conference of Spatial Planning (présenté par l'Autriche)	18
WP.68	Geographical Names Data Base: Austria (présenté par l'Autriche)	18
WP.69	Implementation of the orthographic reform in Austrian cartographic products and Gazetteers (présenté par l'Autriche)	18

WP.70	Report of the International Council of Onomastic Sciences (présenté par l'Autriche)	6
WP.71	United Nations Geographic Database Base données géographiques des Nations Unies (présenté par la Section de la cartographie du Secrétariat des Nations Unies)	18
WP.72	Report of the former Yugoslav Republic of Macedonia (présenté par l'ex-république fédérale yougoslave de Macédoine)	12
WP.73	Liste des noms de pays (présenté par le Canada)	12
WP.74	Pour une meilleure visibilité du Groupe d'experts: un programme de commémoration toponymique valorisante, le calendrier des célébrations des Nations Unies	13
WP.75	Report of the Norden Division (présenté par la Division nordique)	5
WP.76 et Add.1	Report of Israël (présenté par Israël)	5
WP.77 et Corr.1	Réalisation d'une base de données des noms géographiques (présenté par l'Algérie)	9
WP.78	Projet de directive: les écritures sur une carte (présenté par l'Algérie)	14

GEGN/20

WP.79	Rapport de la Division francophone (présenté par la France)	5
WP.80	Report of the Eastern Europe, Northern and Central Asia Division (présenté par la Russie)	
5WP.81	Status report on development of the Federation of Russia state catalogue of geographical names (présenté par la Russie)	9
WP.82	Classification of the populated localities on the 1:600000 scale map of Azerbaïdjan Republic (présenté par l=Azerbaïdjan)	5
WP.83 et Corr.1	Report of the Convenor of the Working Group on training courses in toponomy, 1998-2000 (présenté par le Groupe de travail)	8
WP.84	Report of the International Car- tographic Association (présenté par l=ACI)	6
WP.85 WP.85 / Corr.	Report by Romano-Hellenic Division (présenté par la Division)	5
WP.86	National standardization: toponymic guidelines for map and other editors; Italy (second edition, 1999 (présenté par l=Italie)	15

WP.87	Report of the Republic of Cyprus (présenté par Chypre)	5
WP.88	Rapport: activités du Maroc 1998-2000 (présenté par le Maroc)	
5WP.89	Report of the Africa South Division (présenté par l'Afrique du Sud)	5
WP.90 et Corr.1	Toponymic Guidelines of Greece (présenté par la Grèce)	14
WP.91	Publication of a concise gazetteer of Greece (présenté par la Grèce)	9
WP.92	Coastal and maritime toponymic data files and gazetteers of the Hellenic Navy Hydrographic Service (présenté par la Grèce)	9
WP.93	Report of the Arabic Division (présenté par la division)	5
WP.94	Web site mentioned working papers mentioned presented to the twentieth session of the UNGEGN, January 2000 (présenté par le Groupe d'experts)	18
WP.95	Administrative Division of Greece (présenté par la Grèce)	9
WP.96	Implementation of UNCSGN Resolution III/20 on geographical features beyond	18

GEGN/20

a single sovereignty (Présenté par la
République de Corée)

WP.97

National Atlas of Slovenia and Digital
Atlas of Slovenia, first edition
(présenté par la Slovénie)

5

Documents non cotés

The survey of Libya: summary
(présenté par la Jamahiriya arabe libyenne)

Conclusions du Président de la vingtième session du UNGEGN

Communiqués de presse: ouverture et cloture de la session

Documents d-information

Cote	Titre
INF.1	Statuts et règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques
INF.2	Ordre du jour provisoire
INF.3	Liste provisoire des documents
INF.3	Liste des documents
INF.4 et Rev.1	Liste provisoire des participants et Liste des documents
INF.5 (a) (anglais)	Resolutions adopted at the Seven United Nations Conferences on Standardization of Geographical Names (1967, 1972, 1977, 1982, 1987, 1992, 1998)
INF.5 (b) (français)	Résolutions adoptées par les sept conférences des Nations Unies sur la

GEGN/20

normalisation des noms géographiques
(1967, 1972, 1982, 1987, 1992, 1998)

INF.6 Noms et adresses des experts du UNGEGN
Mise à jour

INF.7 Rapport du Président

INF.8 (E/F) Ordre du jour provisoire de la
huitième Conférence

INF. 9 (E/F) Ordre du jour provisoire de la vingt-
et-unième session du Groupe d'experts

INF.10 Liste des documents par point de
l'ordre du jour

Annexe II

LISTE DES PARTICIPANTSDivision de l'Afrique centrale

(Angola, Burundi, Cameroun^a, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad)

(absent)

Division de l'Afrique orientale

(Botswana, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique^r, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)

(absent)

Division du Sud de l'Afrique

(Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)

P.W. Mthembeu
(Afrique du Sud)

Head, Place Names Unit

Lf. Mathejwa
(Afrique du Sud)

Chairperson, South Africa Geographical Names Council

Luis Abrahamo
(Mozambique)

Chef de la Division de cartographie,
Direcção de Geografia e Cadastro,
Ministério da Agricultura e Pescas

Tomás Bernardino

Directeur national, Direcção de

GEGN/20

(Mozambique) Geografia e Cadastro, Ministério da
Agricultura e Pescas

Alexandre Uisse Chidimatembue Chef du Département de géomatique,
(Mozambique) Direcção de Geografia e Cadastro,
Ministério da Agricultura e Pescas

Division de l'Afrique occidentale

(Bénin^c, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire^c, Gambie, Ghana, Guinée,
Guinée-Bissau, Libéria, Mali^c, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra
Leone, Togo)
(absent)

Division arabe

(Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya
arabe libyenne, Jordanie, Koweit, Liban, Maroc, Oman, République arabe
syrienne, Soudan, Yémen)

Nasser Sultan Al-Harthy Directeur de l'Office national de
(Oman) topographie, Ministère de la défense

Ibrah M. Zoqurti Président de la Commission des noms
(Jordanie) géographiques, Centre royal
jordanien de cartographie

Saliem Khalifeh Directeur général, Centre royal
(Jordanie) jordanien de cartographie

Morreaya Al-Shaharani
(Arabie saoudite)

Abdullah Al-Oraini Directeur de la recherche et du

(Arabie saoudite)	développement, Département de topographie militaire
Eid Moosa Al-Motairi (Arabie saoudite)	
Field edit Manager, Département de topographie militaire Mohammed Al-Shaharani (Arabie saoudite)	Directeur des noms géographiques, Département de topographie militaire
Yousif Alkalifa Abu Bakar (Soudan)	Président de la Commission nationale soudanaise pour les noms géographiques, ministère de la topographie et de l'aménagement physique
Nasr Ibrahim Hassanein (Soudan)	Secrétaire générale de la Commission nationale soudanaise pour les noms géographiques, ministère de la topographie et de l'aménagement physique
Herman Bell (Soudan)	Consultant
Mohammed Ebrahim Al-Mansoori (Emirats arabes unis)	Directeur adjoint aux affaires étudiantes, Université des Emirats arabes unis, Chef du projet de recherche sur la nomenclature
Khalifa Al-Romaithi (Emirats arabes unis)	Expert en systèmes d'information géographique, département de la topographie

GEGN/20

Khalid Al-Malahi (Emirats arabes unis)	Géomaticien, département de la topographie
Abdullah Saleh Al-Saleh (Emirats arabes unis)	Planificateur géographique, (Chef de la section de la mise à jour du plan de zonage)
Brahim Ataoui (Algérie)	Chef du Laboratoire de toponymie, Institut national de cartographie
Abdelaziz Medjrab (Algérie)	Directeur de la cartographie, Service géographique et de télé- déttection de l'armée
Abdelhadi Tazi (Maroc)	Membre de l'Académie du Royaume du Maroc et Président de la Commission nationale de toponymie
Mohammed Alahian (Maroc)	Chef de service de la documentation cartographique, Cartothèque et photothèque nationale, Direction du cadastre et de la cartographie
Hamid Ouzzine (Maroc)	Chef du service de topographie générale, Direction du cadastre et de la cartographie
Marwan Soukar (République arabe syrienne)	Directeur des relations publiques, Direction générale de la topographie
Mohammed Hassan Idris (République arabe syrienne)	

Directeur général, Direction générale de la topographie Ebrahim Yousuf (Qatar)	Chef du Département chargé de la dénomination des rues et des secteurs
Anwar Siala (Jamahiriya arabe libyenne)	Directeur général, recherche et planification, Département de topographie de la Jamahiriya arabe libyenne,
Abdulrhman Zanbila (Jamahiriya arabe libyenne)	Commission populaire pour les liaisons avec l'étranger et la coopération internationale
Alhaddi Ali Daba (Jamahiriya arabe libyenne)	Département de topographie, Bureau de la section de cartographie
<u>Division de l'Asie orientale (sauf la Chine)</u>	
(Japon, République de Corée, République populaire démocratique de Corée)	
Kim, Joo-seok (République de Corée)	Directeur adjoint pour les organisations internationales, Ministère des affaires étrangères et du commerce.
Min, Tae-jung (République de Corée)	Directeur de la Division de géodésie, Institut géographique national
Choi, Seok-young (République de Corée)	
Conseiller, Mission permanente de la République de Corée auprès des	Professeur, Département de l'enseignement géographique,

GEGN/20

Nations Unies Lee, Ki-suk (République de Corée)	Université de Séoul
Kim, Jin Hyun (République de Corée)	Président, Munwha Daily News
Kim, Chang Guk (République démocratique populaire de Corée)	Ambassadeur, adjoint au Représentant permanent auprès des Nations Unies
Choe , Myong Nam (République démocratique populaire de Corée)	1er Secrétaire, Mission permanente auprès des Nations Unies
Nobuo Nagai (Japon)	Directeur du Département topo- graphique, Institut géographique, Ministère de la construction
Yoko Yanagisawa (Japon)	Fonctionnaire, Division de l'administration des Nations Unies, Ministère des affaires étrangères
Yuji Kumamaru (Japon)	Ministre, Mission permanente auprès des Nations Unies
Yoshitaka Kitazawa (Japon)	Premier Secrétaire, Mission permanente auprès des Nations Unies

Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest

(Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Commonwealth des îles Marianne septentrionales, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Nauru, Nouvelle-Zélanded^e, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao^d, Samoa américaines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam: Président: Brian Goodchild)

John Parker (Australie)	Régistrare des noms géographiques pour Victoria; Post Chairman, Committee for Geographical Names for Australasia
Mohamed A. Majid (Malaisie)	Directeur général du Département de la topographie et de la cartographie

Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf les pays arabes)*

(Afghanistan, Azerbaïdjan^f, Chypre^g, République islamique d'Iran, Pakistan^h,
Turkménistan, Turquieⁱ, Yougoslavieⁱ; Président de la Division: N. H.
Malmirian)

M. Hamid MALMIRIAN (République islamique d'Iran)	Chef de l'organisation géographique nationale iranienne
M. Nasser Mohammadi (République islamique d'Iran)	Directeur, Organisation géo- graphique nationale iranienne
Abbias Safarian Nematabad (République islamique d'Iran)	Directeur, Département des frontières, Ministère des affaires étrangères
Behrooz Yadgari (République islamique d'Iran)	Expert, Organisation géographique nationale iranienne

* Pour Chypre, voir également la Division romano-hellénique.

Division balte

(Estonie, Lettonie, Lituanie)

Peeter Päll (Estonie)	Chef du Département de grammaire, Institut de la langue estonienne
--------------------------	---

GEGN/20

Elvi Sepp
(Estonie)

Haut fonctionnaire, Département
des administrations locales et du
développement régional, Ministère
de l'intérieur, Secrétaire chargée
des noms de lieux de l'Estonie

Vita Strautniece
(Lettonie)

Chef du laboratoire de toponymie,
Service des terres domaniales

Zane Cekula
(Lettonie)

Responsable de secteur, Labo-
ratoire de toponymie, Service des
terres domaniales

Division celtique

(France^j, Irlande)

Donall MacGiola Easpaigh
(Irlande)

Chief Place-names Officer,
Place-names officer

* Pour la France, voir aussi la Division francophone.

Division de la Chine

Du Xiangming
(Chine)

Directeur honoraire, Institut de
recherche sur la toponymie, Bureau
national de topographie et de
cartographie

Wang Jitong

Président de la Division de la
langue et de la géographie
chinoises, Directeur de l'Institut
chinois de toponymie

Jin Ergang
(Chine)

Directeur général, Division de
l'administration et de la gestion

des noms géographiques, Ministère
des affaires civiles

Fan Yi	(Chine)
Rédacteur en chef, China Cartographic Publishing House	Liu Lianan (Chine)
Chercheuse, Institut chinois de toponymie	Zhu Jian (Chine)
Fonctionnaire, Ministère des affaires étrangères	

Division des langues allemande et néerlandaise*

(Afrique du Sud^b, Allemagne, Autriche, Belgique^k, Pays-Bas, Suisse^j, Surinameⁱ,

Président de la Division : J. Sievers)

Isolde Hausner

(Autriche)

Présidente, Académie des sciences d'Autriche, Institut für Österreichische Dialekt-und Namenlexica	Martin Lutz (Allemagne)
--	----------------------------

Ministre plénipotentiaire, Mission permanente auprès des Nations Unies	Dietmar Grünreich (Allemagne)
--	----------------------------------

Président de l'Agence fédérale pour la cartographie et la géodésie	Christian Schleihoff (Allemagne)
--	-------------------------------------

Conseiller, Mission permanente auprès des Nations Unies	Jörn Sievers (Allemagne)
---	-----------------------------

Président, Comité permanent des noms géographiques	Bernd Edwin Beinstein (Allemagne)
--	--------------------------------------

Secrétaire, Comité permanent des noms géographiques	Ferjan Ormeling (Pays-Bas)
---	-------------------------------

GEGN/20

Professeur, Université d'Utrecht,
Faculté des sciences
géographiques, Département de
cartographie

L. Ch. J. D. Schillings
(Pays-Bas)

Premier Secrétaire, Mission
permanente auprès des Nations
Unies

A.P. Valkenburg
(Pays-Bas)

Deuxième Secrétaire, Mission
permanente auprès des Nations
Unies

Monika Rühl Burzi
(Suisse)

Premier Secrétaire, Mission
permanente auprès des Nations
Unies

* Pour la Belgique, voir aussi la Division romano-hellénique; pour
l'Afrique du Sud, voir aussi la Division du Sud de l'Afrique.

Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe*

(Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre^g, Croatie, ex-République
yougoslave de Macédoine, Grèce^m, Hongrie, Pologne, République tchèque,
Slovaquie, Slovénie, Turquie^j, Ukraineⁿ, Yougoslavie; Président de la
Division : Milan Orošien Adami...)

Milan Orošien Adami...
(Slovénie)

Président de la Commission de
normalisation des noms géo-
graphiques, Institut géographique,
Centre de recherche scientifique
pour la langue slovène, Académie
des sciences et des arts

Imrich Horvánský

(République slovaque)

Président de l'Office de la géodésie, de la cartographie et du Igor Vencel (République slovaque)	cadastre Deuxième secrétaire, Mission permanente auprès des Nations Unies
Béla Pokoly	Haut fonctionnaire, Département des domaines et de la cartographie, Ministère de l'agriculture et du développement régional
Nikola Jankovic (Yougoslavie)	Vice-Ministre fédéral de l'économie
Dragan Markovic (Yougoslavie)	Directeur de l'Institut géo- graphique militaire
Jovan Mirilovic (Yougoslavie)	Conseiller, Mission permanente auprès des Nations Unies
Goran Stevcevski (ex-République yougoslave de Macédoine)	Deuxième secrétaire, Mission permanente auprès des Nations Unies

* Pour Chypre et la Grèce, voir aussi la Division romano-hellénique; pour la Turquie, voir aussi la Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe); pour l'Ukraine, voir aussi la Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale.

Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale

(Arménie, Azerbaïdjan^f, Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Géorgie, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Ukraineⁿ; Président de la Division : V. Boginsky)

GEGN/20

V. Postnov

(Russie)

Chef de section, Département
juridique, Ministère des affaires
étrangères

Vladimir Boginsky
(Russie)

Chef de section, Département
cartographique, Institut
central de recherche en géodésie,
aérotopographie et cartographie

Adil Sultanov
(Russie)

Président de la Commission pour la
géodésie et la cartographie

Serik Zhanibekov
(Kazakhstan)

Premier Secrétaire, Mission
permanente auprès des Nations
Unies

Division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes)*
(Chypre^g, Israël; Président de la Division : M. Kadmon)

Naftali KADMON
(Israël)

Professeur émérite de cartographie,
Département de géographie, Université
hébraïque, Jérusalem

* Pour Chypre, voir aussi la Division romano-hellénique.

Division francophone*

(Belgique^k, Bénin^c, Cameroun^a, Canada^e Côte d'Ivoire^c, France^j, Luxembourg^j,
Mali^c Monaco^j, République démocratique populaire lao^d, Roumanie^j, Suisse^k;
Président de la Division : à déterminer)

Pierre Planques
(France)

Président de la Commission de
toponymie de l'Institut géo-
graphique national (IGN)

André Lapierre

(Canada)

Président du Comité consultatif sur la recherche toponymique, Helen Kerfoot (Canada)	Comité permanent canadien sur les noms géographiques a/s Noms géographiques, Géomatique Canada, Ressources naturelles Canada
Kathleen O'Brien (Canada)	Secrétariat, Comité permanent canadien sur les noms géogra- phiques
Jocelyne Revie (Canada)	Secrétariat, Comité permanent canadien sur les noms géogra- phiques
Christian Bonnelly (Canada)	Commission de toponymie du Québec
Denis Chouinard (Canada)	Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies

* Pour le Canada, voir aussi la Division des États-Unis d'Amérique et du Canada; pour la Belgique et la Roumanie, voir aussi la Division romano-hellénique.

Division de l'Inde
(Bangladesh, Inde, Pakistan^h)
(absente)

Division de l'Amérique latine

(Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Espagne^p, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Suriname, Uruguay, Venezuela; Président de la Division : à déterminer)

Mario Lenin Leiva (Equateur)	Subdirector del Instituto Geográfico Militar
M.Cristobal Morales Bejar (Mexique)	Subdirector de operacion, INEGI, Direccion General de Geographia
<u>Division nordique (Norden)</u>	

(Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède; Président de la Division : Hans Ringstam)

Sirkka Paikkala (Finlande)	Conseillère principale, Planification et orientations concernant les noms, Institut de
-------------------------------	--

GEGN/20

recherche pour les langues de la
Teemu leskinen
(Finlande)

Ruth Jacoby
(Suède)

Hans Ringstam
(Suède)

Leif Nilsson
(Suède)

Botolv Helleland
(Norvège)

Finlande

Centre de développement, National
Land Survey of Finland

Ambassadeur, Mission permanente de
la Suède auprès des Nations Unies
Principal Administrative Officer,
National Land Survey

Place Name consultant, Institute
for Place name research

Maître de conférence / Conseiller
pour les noms de lieux, Université
d-Oslo

Division romano-hellénique*

(Belgique^k, Canada^o, Chypre^g, Espagne^p, France^j, Grèce^m, Italie,
Luxembourg^j, Moldova, Monaco^j, Portugal, Roumanie^j, Saint-Siège, Suisse^k,
Turquie^a; Président de la Division : S. Arca)

Prodromos Vasileiou (Chypre)

Président du Comité permanent de
Chypre pour la normalisation des
noms géographiques

Menelaos N. Christodoulou
(Chypre)

Directeur Thesaurus Linguae,
Cypriae, Graecae; Secrétaire du
Comité permanent de Chypre pour la
normalisation des noms
géographiques

Dimitris Chatziargyroui
(Chypre)

Deuxième secrétaire, Mission
permanente de Chypre auprès des
Nations Unies

Anatol Eremia
(Moldova)

Coordonnateur des recherches sur
la toponymie, Département des
recherches en cartographie et en
toponymie, Institut de
linguistique

Juan Luis Flores
(Espagne)

Representante Permanente Adjunto,
Mission permanente auprès des
Nations Unies

José Lopez de Lemos (Espagne)

Jefe de Servicio del Nomenclator,
Instituto Geográfico Nacional
Consejero de cooperación, Mission
permanente auprès des Nations
Unies

Francisco Rabena
(Espagne)

Silvia Cortes
(Espagne)

Consejera de Embajada, Mission permanente auprès des Nations Unies	Metin Tuncel (Turquie)
Professeur de géographie, Université d'Istanbul	Gabriel Popescu (Roumanie)
Secrétaire d'Etat, Président de l'Office national roumain du cadastre, de la géodésie et de la cartographie	Ovidiu Ierulescui (Roumanie)
Troisième Secrétaire, Mission permanente auprès des Nations Unies	Sabato Rainone (Italie)
Chef du Service géographique, État-major général italien de la défense, Ministère de la défense	Salvatore Arca (Italie)
Directeur, Ecole de géodésie, de topographie et de cartographie, Institut militaire géographique italien	Maurizio Pampalona (Italie)
Géographe, Consultant, Ministère de la défense	Emmanouil Gounaris (Grèce)
Ministre plénipotentiaire et expert, Ministère des affaires étrangères	Athanasios Palikaris (Grèce)
Chef de la Division de cartographie numérique, Service hydrographique de la Marine grecque	Georgios Makridis (Grèce)
Directeur de la Division des publications géographiques, Service géographique militaire grec	Ioannis Papaioannou (Grèce)
Division de cartographie numérique, Section des noms géographiques, Service hydrographique de la Marine grecque	Nuno Brito (Portugal)
Adjoint au Représentant permanent auprès des Nations Unies	Catulina Guerreiro (Portugal)
Conseiller technique, Mission permanente auprès des Nations Unies	Ricardo Moura (Portugal)
Conseiller, Mission permanente auprès des Nations Unies	André Lapierre (Canada)

GEGN/20

Président du Comité consultatif sur la recherche toponymique, Comité permanent canadien sur les noms géographiques	Helen Kerfoot (Canada)
a/s Noms géographiques, Géomatique Canada, Ressources naturelles Canada	Henri Dorion (Canada)
Département de géographie	Kathleen O'Brien (Canada)
Secrétariat, Comité permanent canadien sur les noms géogra- phiques	Jocelyne Revie (Canada)
Secrétariat, Comité permanent canadien sur les noms géogra- phiques	Christian Bonnelly (Canada)
Commission de toponymie du Québec	Denis Chouinard (Canada)
Mission permanente auprès des Nations Unies	

* Pour le Canada, voir aussi la Division francophone et la Division des États-Unis d'Amérique et du Canada; pour la France, voir aussi la Division francophone; pour la Turquie, voir aussi la Division de l'Asie du Sud-ouest (sauf le groupe arabe).

Division du Royaume-Uni*

(Afrique du Sud^b, Guyana, Nouvelle-Zélande^e, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Président de la Division : à déterminer)

D.M. Munro (Royaume-Uni)	Président, Permanent Committee on Geographical Names
P.J. Woodman (Royaume-Uni)	Secrétaire, Permanent Committee on Geographical Names
C.A. Burgess (Royaume-Uni)	Assistant de recherche, Permanent Committee on Geographical Names
R. Marsden (Royaume-Uni)	Military Survey

Division des États-Unis d'Amérique et du Canada*

(Canada^o, États-Unis; Présidents de la Division ; R. L. Payne)

Roger PAYNE (États-Unis)	Executive Secretary, United States Board on Geographic Names, Executive Secretary, Domestic
-----------------------------	---

Names Committee, Chief, United Randall FLYNN (Etats-Unis)	States Geological Survey Head Geographer, National Imagery and Mapping Agency, Executive Secretary, Foreign Names Committee
Lou. Yost (États-Unis)	Deputy Chief, Geographic Names, U.S. Geological Survey
Gerd QUINTING (États-Unis)	Scientific Linguist, National Imagery and Mapping Agency
Richard WITMER (Etats-Unis)	President, United States Board on Geographic Names, National Mapping program, United States Geological Survey
Léo Dillon (Etats-Unis)	Vice-Chairman, United States Board on Geographic Names, Département d'Etat
Ronald Grim (Etats-Unis)	Past Chairman, United States Board on Geographic Names, Library of Congress, geography and Map Division
Karen Wood (Etats-Unis)	Public Relations Officer, United States Geological Survey
André Lapierre (Canada)	Président du Comité consultatif sur la recherche toponymique, Comité permanent canadien sur les noms géographiques
Helen Kerfoot (Canada)	a/s Noms géographiques, Géomatique Canada, Ressources naturelles Canada
Henri Dorion (Canada)	Département de géographie
Kathleen O'Brien (Canada)	Secrétariat, Comité permanent canadien sur les noms géogra- phiques
Jocelyne Revie (Canada)	Secrétariat, Comité permanent canadien sur les noms géogra- phiques
Christian Bonnelly (Canada)	Commission de toponymie du Québec
Denis Chouinard (Canada)	Mission permanente auprès des Nations Unies

* Pour le Canada, voir aussi la Division francophone

GEGN/20

Observateurs

G. Ah-Fong Fonctionnaire d'administration, Bureau des relations extérieures, Division des affaires juridiques et des relations extérieures, Organisation maritime inter- nationale	Ferjan ORMELING
Secrétaire général de l'Association cartographique internationale	Jörn Sievers
Chargé de liaison, Comité scientifique sur les recherches antarctiques	Roger Payne
Institut panaméricain de géo- graphie et d'histoire	Chris Andreasen
United States Board on Geographic Names, Foreign international Hydrographic Organization Liaison, Chief Hydrographer, US National Imagery and Mapping	William Tefft
Directeur, International Map Trade Association	Juan Valdes (Etats-Unis)
National Geographic Society	Wayne Furr (Etats-Unis)
Oklahoma Geological Survey (Université d'Oklahoma)	Charles Heyda (Etats-Unis)
Collaborateur du United States Board on Geographic Names (personnel à l'étranger)	Jennifer Runyon (Etats-Unis)
Collaborateur du United States Board on Geographic Names (personnel national)	Velma Brown (Etats-Unis)
Collaborateur du United States Board on Geographic Names (personnel à l'étranger)	Claire Devaughan (Etats-Unis)
Collaborateur du United States Board on Geographic Names (personnel national)	Ray Milefsky (Etats-Unis)
Collaborateur du United States Board on Geographic Names (personnel à l'étranger)	Laura Downey (Etats-Unis)

Collaborateur du United States Board on Geographic Names (personnel national)	Mark Brooks (Etats-Unis)
Collaborateur du United States Board on Geographic Names (personnel à l'étranger)	Eve Edwards (Etats-Unis)
Collaborateur du United States Board on Geographic Names (personnel national)	Bonnie Gallahan (Etats-Unis)
American Indian Affairs, US Geological Survey US Forest Service	Elizabeth Banas (Etats-Unis)
	Dan Holderfeld (Etats-Unis)
Collaborateur du United States Board on Geographic Names Expert retraité	Richard Randall (Etats-Unis)
	Moon, Myung-ho (République de Corée)
Rédacteur en chef, Hankyoreh Daily News Editorialiste, Chosun Daily News	Lee, Young-duk (République de Corée)
	Lee, Won-sup (République de Corée)
Rédacteur en chef, Hankyoreh Daily News	
	Nam, Chan-soon (République de Corée)
Editorialiste, Hankyoreh Daily News Editorialiste, Dong-A daily News	Nam, Chan-soon (République de Corée)
	Jeong, Byung-cheol (République de Corée)
Directeur général de la International Team Korea Press Foundation Attaché	Rhysc Gray (Saint-Siège)
	Miklos Pinther (Nations Unies)
Chef de la Section de la cartographie, Division de la bibliothèque et des publications, Département de l'information	Nigel Cassar (Nations Unies)
Chef de section, Section de terminologie et de référence, Département de l'Assemblée générale et des services de conférence	Madmut Suqi (Nations Unies)

GEGN/20

Chef du service de traduction
arabe

Lixian Xiong
(Nations Unies)

Chef de la section de la pla-
nification et de l'édition de
documents, Département de
l'Assemblée générale et des
services de conférence

Secrétariat des Nations Unies

Hermann Habermann

Directeur, Division statistique
des Nations Unies, Département des
affaires économiques et sociales
Division statistique des Nations
Unies

Jennifer Javier

Notes

^a Membre de la Division de l'Afrique centrale et de la Division francophone.

^b Membre de la Division des langues allemande et néerlandaise, de la Division du Sud de l'Afrique et de la Division du Royaume-Uni.

^c Membre de la Division de l'Afrique occidentale et de la Division francophone.

^d Membre de la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest et de la Division du Royaume-Uni.

^e Membre de la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest et de la Division francophone.

^f Membre de la Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe) et de la Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale.

^g Membre de la Division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes), de la Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe) et de la Division romano-hellénique.

^h Membre de la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest et de la Division de l'Inde.

ⁱ Membre de la Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe) et de la Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe.

^j Membre de la Division celtique, de la Division romano-hellénique et de la Division francophone.

^k Membre de la Division des langues allemande et néerlandaise, de la Division romano-hellénique et de la Division francophone.

^l Membre de la Division des langues allemande et néerlandaise et de la Division de l'Amérique latine.

^m Membre de la Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe et de la Division romano-hellénique.

ⁿ Membre de la Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe et de la Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale.

^o Membre de la Division romano-hellénique, de la Division des États-Unis d'Amérique et du Canada et de la Division francophone.

^p Membre de la Division de l'Amérique latine et de la Division romano-hellénique.

^q Membre de la Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe), de la Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe et de la Division romano-hellénique.

^r Membre de la Division romano-hellénique et de la Division francophone.

Annexe III

**Ordre du jour provisoire de la vingt-et-unième session du
Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques**

9. Ouverture de la session
10. Adoption de l'ordre du jour
11. Rapports des Groupes de travail
12. Questions administratives concernant la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques
13. Examen du statut du groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques
14. Elections des membres du bureau
15. Planification de l'application des recommandations de la huitième Conférence
16. Groupes de travail correspondant aux besoins futurs
17. Ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session
18. Questions diverses

Annexe IV

**Règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies
sur les noms géographiques**

I. Définitions

Sens des expressions

Article premier

Aux fins du présent règlement, les termes ci-après sont définis comme suit

a) **AGroupe@** ou **AGroupe d'experts@** désigne le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques créé en vertu des résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil économique et social en date du 23 avril 1959 et du 31 mai 1968, et de la décision prise par le Conseil à sa 1854^{ème} séance, le 4 mai 1973;

b) "Membre" désigne tout expert qui participe à une session du Groupe, qu'il/elle représente ou non une division;

c) "Division" désigne l'une des grandes divisions linguistiques/géographiques du monde, au sens du chapitre IV des statuts du Groupe;

d) **ASecrétaire général@** désigne le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

II. Composition

Article 2

1. Le Groupe d'experts est composé d'experts en cartographie ou en linguistique qui sont nommés par les gouvernements des Etats membres des différentes divisions.

2. L'expert chargé de représenter une division est membre à part entière du Groupe, avec droit de vote. En outre, les Etats membres des divisions peuvent nommer des experts nationaux qui sont autorisés à participer aux débats du Groupe sans droit de vote. L'expert chargé de représenter la division en question et de voter en son nom coordonne la participation de ces experts aux réunions du Groupe.

3. Tous les experts participant à une session du Groupe y assistent à titre personnel en raison de leur compétence et de leur expérience notoire dans leur sphère d'activités.

III. Sessions

Article 3

Le Groupe tient normalement une session tous les deux ans, à la date qu'il choisit, étant entendu que les années où se tient une conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, le Groupe se réunit, selon que de besoin, immédiatement avant l'ouverture de la Conférence et immédiatement après sa clôture.

IV. Ordre du jour

Article 4

L'ordre du jour provisoire établi par le Groupe à la session précédente et communiqué aux gouvernements invités par le Secrétaire général à envoyer des experts à la session constitue l'ordre du jour provisoire de la session. Les experts participant à la session peuvent proposer l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour provisoire.

V. Bureau

Election des membres et durée du mandat

Article 5

Le Groupe élit le Président, le Vice-Président et le Rapporteur parmi les experts qui représentent les divisions.

Article 6

Les membres du Bureau sont élus immédiatement après la clôture de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, immédiatement après la conférence suivante.

Remplacement

Article 7

1. Si le Président est absent pendant une séance ou une partie d'une séance, ou s'il n'est plus en mesure d'exercer ses fonctions, le vice-Président ou, en son absence, le Rapporteur, assure la présidence.

2. Le Vice-Président ou le Rapporteur agissant en qualité de président ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

3. Si le Vice-Président ou le Rapporteur est incapable de s'acquitter de ses fonctions, le Président nomme un expert pour la durée du mandat qui reste à courir.

VI. Secrétariat

Fonctions du secrétariat

Article 8

Le secrétaire du Groupe, qui est nommé par le Secrétaire général, agit en cette qualité à toutes les séances du Groupe. Il peut désigner un membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 9

Dans toute la mesure du possible, le Secrétaire fournit et dirige le personnel nécessaire au Groupe. Il est chargé de prendre toutes dispositions touchant les séances et, de façon générale, s'acquitte de toutes autres tâches qui peuvent être requises par le Groupe.

Déclarations du secrétariat

Article 10

A toute séance, le Secrétaire ou son représentant peut présenter un exposé oral ou écrit concernant toute question à l'examen.

VII. Conduite des débats

Quorum

Article 11

Le quorum est constitué par la majorité des représentants de division qui participent à la session.

Pouvoirs du Président

Article 12

Outre qu'il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance du Groupe, dirige les débats au cours de ces séances, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, a pleine autorité pour régler les débats du Groupe et assurer le maintien de l'ordre au cours des séances.

Article 13

Le Président peut, au cours de la discussion, proposer au Groupe la clôture de la liste des orateurs ou l'ajournement ou la clôture du débat. Il peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait à la question examinée. Il peut également préposer là suspension ou la levée de la séance.

Article 14

Le Président, dans l'exercice de ses fonctions, demeure sous l'autorité du Groupe.

Motions d'ordre

Article 15

Pendant la discussion de toute question, un membre peut, à tout moment, présenter une motion d'ordre, sur laquelle le Président prend immédiatement une décision conformément au présent règlement. Tout membre peut en appeler de la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et, si elle n'est pas annulée par la majorité des représentants de division présents et votants, la décision du

Président est maintenue. Un membre qui présente une motion d'ordre ne peut, dans son intervention, traiter du fond de la question en discussion.

Durée des interventions

Article 16

Le Groupe peut limiter le temps de parole de chaque orateur et le nombre d'interventions que chaque membre peut faire sur une question donnée. Lorsque la durée des débats est limitée et qu'un membre dépasse le temps qui lui est alloué, le Président le rappelle immédiatement à l'ordre.

Clôture de la liste des orateurs

Article 17

Au cours d'un débat, le Président peut donner lecture de la liste des orateurs et, avec l'assentiment du Groupe, déclarer cette liste close. Il peut cependant accorder le droit de réponse à un membre lorsque, à son avis, un discours prononcé après la clôture de la liste des orateurs appelle une réponse. Lorsqu'il n'y a plus d'orateurs, le Président, avec l'assentiment du Groupe, prononce la clôture du débat. Cette clôture a le même effet que la clôture par décision du Groupe.

Ajournement du débat

Article 18

Au cours de la discussion de toute question, un membre peut demander l'ajournement du débat sur cette question. Toute motion de cette nature a priorité. Outre l'auteur de la motion, un orateur peut prendre la parole en faveur de l'ajournement, et un contre, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

Clôture du débat

Article 19

A tout moment, un membre peut demander la clôture du débat sur la question en discussion, même si d'autres membres ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de cette motion n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

Retrait d'une proposition ou d'une motion

Article 20

Une proposition ou une motion qui n'a pas encore été mise aux voix peut, à tout moment, être retirée par son auteur, à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'un amendement. Une proposition ou une motion qui est ainsi retirée peut être présentée de nouveau par tout membre.

Nouvel examen des propositions

Article 21

Lorsqu'une proposition est adoptée ou rejetée, elle ne peut être examinée de nouveau, à moins que le Groupe n'en décide autrement à la majorité des deux tiers des représentants de division présents et votants. L'autorisation de prendre la parole au sujet d'une motion présentée en faveur d'un nouvel examen n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la motion, après quoi celle-ci est immédiatement mise aux voix.

Spécialistes (conseillers techniques) invités

Article 22

Un spécialiste de certains aspects de la normalisation des noms géographiques peut être invité à exposer ses connaissances spécialisées au Groupe d'experts. Il n'est invité que lorsque son gouvernement a officiellement approuvé l'invitation.

VIII. Prise de décisions

Consensus

Article 23

1. Sauf sur les questions de procédure, le Groupe d'experts, ses groupes régionaux et ses groupes de travail prennent les décisions par consensus. En l'absence d'un consensus, la question est réétudiée et présentée à nouveau.

2. En l'absence d'un consensus sur une question de procédure, le Président peut et, à la demande d'un représentant doit, mettre la proposition aux voix.

Droit de vote et majorité requise

Article 24

1. Chaque expert représentant une division dispose d'une voix. Les décisions du Groupe sont prises, sous réserve des dispositions de l'article 23, à la majorité des représentants de division présents et votants.

2. En cas de partage égal des voix, un deuxième vote a lieu après une suspension de séance de 15 minutes. S'il y a encore partage égal de voix, la proposition est considérée comme rejetée.

Signification de l'expression «représentants de division
présents et votants»

Article 25

Aux fins du présent règlement, l'expression "représentants de division présents et votants" s'entend des représentants présents qui votent pour ou contre. Les représentants de division qui s'abstiennent de voter sont considérés comme des non-votants.

Vote par appel nominal

Article 26

Un vote par appel nominal, s'il est demandé, lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des divisions en commençant par la division dont le nom est tiré au sort par le Président.

Règles à observer pendant le vote

Article 27

Lorsque le Président a annoncé que le scrutin commence, aucun membre ne peut interrompre le scrutin, sauf pour présenter une motion d'ordre relative à la manière dont s'effectue le scrutin. Le Président peut permettre aux membres d'expliquer leur vote, soit avant, soit après le scrutin. Il peut limiter la durée de ces explications.

Division des propositions

Article 28

La division est de droit si elle est demandée. Les parties de la proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix en bloc, si toutes les parties du dispositif d'une proposition ont été rejetées la proposition est considérée comme rejetée dans son ensemble.

Ordre du vote sur les amendements

Article 29

Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de plusieurs amendements, le Groupe vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive. Il vote ensuite sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Toutefois, lorsque l'adoption d'un amendement implique nécessairement le rejet d'un autre amendement, ce dernier n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, il est ensuite procédé au vote sur la proposition modifiée. Une proposition est considérée comme un amendement à une autre proposition si elle représente simplement une addition, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

Ordre de vote sur les propositions

Article 30

1. Si la même question fait l'objet de plusieurs propositions, le Groupe, à moins qu'il n'en décide autrement, vote sur ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées. Après chaque vote sur une proposition, le Groupe peut décider s'il votera ou non sur la proposition suivante.

2. Les propositions modifiées sont mises aux voix dans l'ordre de présentation des propositions initiales, à moins que la modification ne s'éloigne substantiellement de la proposition initiale. Dans ce cas, la proposition initiale est considérée comme rejetée et la proposition modifiée comme une nouvelle proposition.

3. Toute motion tendant à ce que le Groupe ne se prononce pas sur une proposition a priorité sur cette proposition.

Elections

Article 31

1. Toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que le Groupe n'en décide autrement.

2. Lorsqu'il y a lieu de présenter des candidatures, chaque candidature est présentée par un seul membre, et le Groupe passe ensuite immédiatement à l'élection.

Vote

Article 32

1. Lorsqu'un ou plusieurs postes sont à pourvoir par voie d'élection en même temps et dans les mêmes conditions, chaque membre peut exprimer autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir et les candidats, dont le nombre ne doit pas excéder celui des postes à pourvoir, ayant obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés et le plus grand nombre de voix sont élus.

2. Si le nombre de candidats ainsi élus est inférieur au nombre de postes à pourvoir, d'autres tours de scrutin ont lieu pour pourvoir les postes encore vacants. Les candidats ayant obtenu le plus petit nombre de voix lors du tour précédent peuvent alors être éliminés sur la proposition du Président.

3. En cas de partage égal des voix entre les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, il est procédé à un deuxième tour de scrutin. S'il y a encore partage égal des voix, le candidat le plus ancien est élu.

IX. Langues

Langues officielles et langues de travail

Article 33

L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles et l'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de la session. Les documents de travail sont présentés dans une des langues de travail.

Interprétation

Article 34

1. Les interventions prononcées dans une des langues officielles sont interprétées dans les autres langues officielles de la session.

2. Tout membre peut prendre la parole dans une langue autre qu'une langue officielle de la session s'il assure l'interprétation dans une langue officielle.

Les interprètes du Secrétariat peuvent prendre pour base de leur interprétation dans les autres langues officielles de la session celle qui aura été faite dans la première langue officielle utilisée.

X. Documents

Article 35

1. Le secrétariat du Groupe d'experts distribue aux participants de la session les documents de travail présentés par les divisions linguistiques/géographiques et les experts.

2. La présentation d'un document de travail à l'examen du Groupe d'experts ne signifie pas que le Groupe d'experts a approuvé ce document.

3. L'examen d'un document de travail par le Groupe d'experts ne revêt aucune signification politique.

4. L'examen d'un document de travail par le Groupe d'experts ne doit pas être interprété comme signifiant l'approbation ou le rejet d'une opinion ou position politique.

5. De même, la mention ultérieure des documents de travail dans le rapport de la session du Groupe d'experts ne revêt aucune signification politique.

XI. Comptes rendus

Comptes rendus des séances et de la session

Article 36

Le secrétariat établit et conserve des enregistrements sonores des séances plénières de la session. Le Groupe rédige un rapport final en anglais qui constitue le compte rendu de la session. Ce rapport est distribué par les soins du secrétariat aussitôt que possible après la clôture de la session.

XII. Publicité des séances

Article 37

Les séances du Groupe et de ses groupes de travail se tiennent à huis clos.

XIII. Organes et groupes de travail de session

Organes de session

Article 38

Pendant les sessions du Groupe, des groupes d'étude spéciaux peuvent être constitués pour traiter de certaines questions. Une fois accomplie la tâche qui leur a été confiée, ces groupes sont automatiquement dissous avant la fin de la session sauf s'ils ont pour instruction expresse de demeurer constitués.

Groupes de travail intersessionnels

Article 39

Le Groupe peut constituer des groupes de travail de spécialistes présidés par l'un des experts nationaux visés à l'article 2 pour examiner certains problèmes entre les sessions du Groupe.

Règlement intérieur

Article 40

Dans la mesure où elles sont applicables, les dispositions du règlement intérieur du Groupe s'appliquent aux travaux des organes et groupes de travail de session. Ceux-ci peuvent toutefois décider de réduire le nombre de langues pour lesquelles sont fournis des services d'interprétation.

XIV. Participation de non-membres

Article 41

1.Des représentants désignés par des institutions spécialisées et des observateurs désignés par d'autres organisations intergouvernementales et par des organisations non gouvernementales invitées à la session peuvent participer, sans droit de vote, aux travaux du Groupe et de ses groupes de travail sur l'invitation du Président ou du Président du Groupe de travail sur les questions qui sont de leur compétence particulière.

2.Les exposés écrits présentés par ces représentants ou observateurs sont distribués par les soins du secrétariat à tous les participants à la session.

XV. Amendements

Article 42

Le présent règlement peut être amendé par décision du Groupe, prise à la majorité des deux tiers des représentants de division présents et votants. Aucun amendement ne prend effet tant qu'il n'a pas été approuvé par le Conseil économique et social.

Annexe V

Ordre du jour provisoire de la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

- 1 . Ouverture de la Conférence.
- 2.Élection du Président de la Conférence.
3. Questions d'organisation:
 - a) Adoption du règlement intérieur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Élection des membres du bureau autres que le Président;
 - d) Organisation des travaux;
 - e) Pouvoirs des représentants à la Conférence.
4. Rapports des gouvernements sur la situation dans leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la septième Conférence.
5. Rapports des divisions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur la situation dans leurs divisions et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la septième Conférence.
6. Réunions et conférences :
 19. Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques;
 - b) Réunions et programmes divisionnels et interdivisionnels;
 - c) Réunions, conférences et colloques nationaux sur la toponymie;
 20. Réunions, conférences et colloques internationaux sur la toponymie.
5. Mesures prises ou proposées pour assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.
6. Avantages économiques et sociaux de la normalisation nationale et internationale des noms géographiques.
9. Normalisation nationale
 - a) Collecte des noms sur le terrain;
21. Traitement des noms géographiques dans les services compétents;
 - c) Traitement des noms dans les régions multilingues;
22. Structure administrative des organismes nationaux de toponymie;
 - e) Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs.
10. Exonymes.
11. Rapports sur les programmes d'aide visant la prononciation des noms.
12. Fichiers de données toponymiques:
 23. Procédures de collecte des données;
 - b) Éléments de données requis;
- Normes et formats pour le transfert de données toponymiques;
 - d) Systèmes de traitement automatique des données;
 - e) Compatibilité et structure des systèmes,
 - f) Nomenclatures nationales;
 - g) Autres publications.
13. Sites toponymiques sur la toile (Web).

14. Terminologie de la normalisation des noms géographiques.

15. Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté

- a) Politiques, procédures et coopération;
- b) Détails communs à deux pays au moins.

16. Systèmes d'écriture:

- a) Romanisation;
- b) Transcription dans un système d'écriture non latin;
- c) Graphie des noms empruntés à des langues non écrites.

17. Enseignement, pratique et coopération internationale en matière de toponymie

- a) État actuel de l'enseignement et de la pratique;
- b) Stages de formation à la toponymie;
- c) Échanges de conseils et de renseignements;
- d) Échanges de personnel;
- e) Assistance technique;
- f) Coopération avec les organismes nationaux;
- g) Coopération avec les organismes internationaux;
- h) Coopération avec les médias.

18. Noms de pays.

19. Préparatifs de la neuvième Conférence.

20. Adoption du rapport de la Conférence.

21. Adoption des résolutions rédigées pendant la Conférence.

22. Clôture de la Conférence.

Annexe IV

**Règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies
sur les noms géographiques**

I. Définitions

Sens des expressions

Article premier

nis comme suit

a) "Groupe" ou "Groupe d'experts" désigne le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques créé en vertu des résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil économique et social en date du 23 avril 1959 et du 31 mai 1968, et de la décision prise par le Conseil à sa 1854ème séance, le 4 mai 1973;

b) "Membre" désigne tout expert qui participe à une session du Groupe, qu'il/elle représente ou non une division;

ndes divisions

linguistiques/géographiques du monde, au sens du chapitre IV des statuts du Groupe;

d) "Secrétaire général" désigne le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

II. Composition

Article 2

ographie. ou en

linguistique qui sont nommés par les gouvernements des Etats membres des différentes divisions.

art entière du

Groupe, avec droit de vote. En outre, les Etats membres des divisions peuvent nommer des experte nationaux qui sont autorisés à participer aux débats du Groupe sans droit de voté. L'expert chargé de représenter la division en question et de voter en son nom coordonne la participation de ces experts aux réunions du Groupe.

istent à titre

personnel en raison de leur compétence et de leur expérience notoires dans leur sphère d'activités.

III. Sessions

Article 3

la date qu'il

choisit, étant entendu que les années où se tient une conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, le Groupe se réunit, selon que de besoin, immédiatement avant l'ouverture de la Conférence et immédiatement après sa clôture.

IV. Ordre du jour

Article 4

précédente et

communiqué aux gouvernements invités par le Secrétaire général à envoyer des experts à la session constitue l'ordre du jour provisoire de la session. Les experts participant à la session

peuvent proposer l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour provisoire.

V. Bureau

Election des membres et durée du mandat

Article 5

leur parmi les experts qui représentent les divisions.

Article 6

clôture de la

Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, immédiatement après la conférence suivante.

Remplacement

Article 7

d'une séance,

ou s'il n'est plus en mesure d'exercer ses fonctions, le vice-Président ou, en son absence, le Rapporteur, assure la présidence.

sident ont les

mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

quitter ses

fonctions, le Président nomme un expert pour la durée du mandat qui reste à courir.

VI. Secrétariat

Fonctions du secrétariat

Article 8

général, agit en

cette qualité à toutes les séances du Groupe. Il peut désigner un membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 9

et dirige le

personnel nécessaire au Groupe. Il est chargé de prendre toutes dispositions touchant les séances et, de façon générale, s'acquitte de toutes autres tâches qui peuvent être requises par le Groupe.

Déclarations du secrétariat

Article 10

présenter un exposé

oral ou écrit concernant toute question à l'examen.

VII. Conduite des débats

Quorum

Article 11

de division qui

participent à la session.

Pouvoirs du Président

Article 12

vertu d'autres

dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance du Groupe, dirige les débats au cours de ces séances, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, a pleine autorité pour régler les débats du Groupe et assurer le maintien de l'ordre au cours des séances.

Article 13

Après la clôture

de la liste des orateurs ou l'ajournement ou la clôture du débat. Il peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait à la question examinée. Il peut également préposer la suspension ou la levée de la séance.

Article 14

L'autorité du
Groupe.

Motions d'ordre

Article 15

à tout moment,

présenter une motion d'ordre, sur laquelle le Président prend immédiatement une décision conformément au présent règlement. Tout membre peut en appeler de la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et, si elle n'est pas annulée par la majorité des représentants de division présents et votants, la décision du Président est maintenue. Un membre qui présente une motion d'ordre ne peut, dans son intervention, traiter du fond de la question en discussion.

Durée des interventions

Article 16

et le nombre

d'interventions que chaque membre peut faire sur une question donnée. Lorsque la durée des débats est limitée et qu'un membre dépasse le temps qui lui est alloué, le Président le rappelle immédiatement à l'ordre.

Clôture de la liste des orateurs

Article 17

Après la liste des

orateurs et, avec l'assentiment du Groupe, déclarer cette liste close. Il peut cependant accorder le droit de réponse à un membre lorsque, à son avis, un discours prononcé après la clôture de la liste des orateurs appelle une réponse. Lorsqu'il n'y a plus d'orateurs, le Président, avec l'assentiment du Groupe, prononce la clôture du débat. Cette clôture a le même effet que la clôture par décision du Groupe.

Ajournement du débat

Article 18

peut demander

l'ajournement du débat sur cette question. Toute motion de cette nature a priorité. Outre l'auteur de la motion, un orateur peut prendre la parole en faveur de l'ajournement, et un contre, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

Clôture du débat

Article 19

sur la question

en discussion, même si d'autres membres ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de cette motion n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

Retrait d'une proposition ou d'une motion

Article 20

à voix peut, à

tout moment, être retirée par son auteur, à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'un amendement. Une proposition ou une motion qui est ainsi retirée peut être présentée de nouveau par tout membre.

Nouvel examen des propositions

Article 21

être examinée

de nouveau, à moins que le Groupe n'en décide autrement à la majorité des deux tiers des représentants de division présents et votants. L'autorisation de prendre la parole au sujet d'une motion présentée en faveur d'un nouvel examen n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la motion, après quoi celle-ci est immédiatement mise aux voix.

Spécialistes (conseillers techniques) invités

Article 22

à l'invitation des noms

géographiques peut être invité à exposer ses connaissances spécialisées au Groupe d'experts. Il n'est invité que lorsque son gouvernement a officiellement approuvé l'invitation.

VIII. Prise de décisions

Consensus

Article 23

par ses groupes

régionaux et ses groupes de travail prennent les décisions par consensus. En l'absence d'un consensus, la question est réétudiée et présentée à nouveau.

le Président

peut et, à la demande d'un représentant doit, mettre la proposition aux voix.

Droit de vote et majorité requise

Article 24

Les décisions

du Groupe sont prises, sous réserve des dispositions de l'article 23, à la majorité des représentants de division présents et votants.

Lieu après une

suspension de séance de 15 minutes. S'il y a encore partage égal de voix, la proposition est considérée comme rejetée.

Signification de l'expression "représentants de division
présents et votants"

Article 25

ts de division

présents et votants" s'entend des représentants présents qui votent pour ou contre. Les représentants de division qui s'abstiennent de voter sont considérés comme des non-votants.

Vote par appel nominal

Article 26

1 dans l'ordre

alphabétique anglais des noms des divisions en commençant par la division dont le nom est tiré au sort par le Président.

Règles à observer pendant le vote

Article 27

icun membre ne

peut interrompre le scrutin, sauf pour présenter une motion d'ordre relative à la manière dont s'effectue le scrutin. Le Président peut permettre aux membres d'expliquer leur vote, soit avant, soit après le scrutin. Il peut limiter la durée de ces explications.

Division des propositions

Article 28

parties de la

proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix en bloc, si toutes les parties du dispositif d'une proposition ont été rejetées la proposition est considérée comme rejetée dans son ensemble.

Ordre du vote sur les amendements

Article 29

dement est mis

aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de plusieurs amendements, le Groupe vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive. Il vote ensuite sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Toutefois, lorsque l'adoption d'un amendement implique nécessairement le rejet d'un autre amendement, ce dernier n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, il est ensuite procédé au vote sur la proposition modifiée. Une proposition est considérée comme un amendement à une autre proposition si elle représente simplement une addition, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

Ordre de vote sur les propositions

Article 30

le Groupe, à moins qu'il n'en décide autrement, vote sur ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées. Après chaque vote sur une proposition, le Groupe peut décider s'il votera ou non sur la proposition suivante.

présentation des propositions initiales, à moins que la modification ne s'éloigne substantiellement de la proposition initiale. Dans ce cas, la proposition initiale est considérée comme rejetée et la proposition modifiée comme une nouvelle proposition.

ce pas sur une proposition a priorité sur cette proposition.

Elections

Article 31

le Groupe n'en décide autrement.

candidate est présentée par un seul membre, et le Groupe passe ensuite immédiatement à l'élection.

Vote

Article 32

action en même temps et dans les mêmes conditions, chaque membre peut exprimer autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir et les candidats, dont le nombre ne doit pas excéder celui des postes à pourvoir, ayant obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés et le plus grand nombre de voix sont élus.

2. Si le nombre de candidats ainsi élus est inférieur au nombre de postes à pourvoir, d'autres tours de scrutin ont lieu pour pourvoir les postes encore vacants. Les candidats ayant obtenu le plus petit nombre de voix lors du tour précédent peuvent alors être éliminés sur la proposition du Président.

obtenu le plus grand nombre de voix, il est procédé à un deuxième tour de scrutin. S'il y a encore partage égal des voix, le candidat le plus ancien est élu.

IX. Langues

Langues officielles et langues de travail

Article 33

le russe sont les langues officielles et l'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de la session. Les documents de travail sont présentés dans une des langues de travail.

Interprétation

Article 34

officielles sont
interprétées dans les autres langues officielles de la session.

qu'une langue
officielle de la session s'il assure l'interprétation dans une
langue officielle. Les interprètes du Secrétariat peuvent prendre
pour base de leur interprétation dans les autres langues officielles
de la session celle qui aura été faite dans la première langue
officielle utilisée.

X. Documents

Article 35

de la session
les documents de travail présentés par les divisions
linguistiques/géographiques et les experts.

le rapport de l'expert ne
signifie pas que le Groupe d'experts a approuvé ce document.

le rapport ne
revêt aucune
signification politique.

ne doit pas être
interprété comme signifiant l'approbation ou le rejet d'une opinion
ou position politique.

le rapport de
la session du Groupe d'experts ne revêt aucune signification
politique.

XI. Comptes rendus

Comptes rendus des séances et de la session

Article 36

les séances
plénières de la session. Le Groupe rédige un rapport final en
anglais qui constitue le compte rendu de la session. Ce rapport est
distribué par les soins du secrétariat aussitôt que possible après
la clôture de la session.

XII. Publicité des séances

Article 37

à huis clos.

XIII. Organes et groupes de travail de session

Organes de session

Article 38

peuvent être
constitués pour traiter de certaines questions. Une fois accomplie
la tâche qui leur a été confiée, ces groupes sont automatiquement
dissous avant la fin de la session sauf s'ils ont pour instruction
expresse de demeurer constitués.

Groupes de travail intersessionnels

Article 39

listes présidés

par l'un des experts nationaux visés à l'article 2 pour examiner certains problèmes entre les sessions du Groupe.

Règlement intérieur

Article 40

du règlement

intérieur du Groupe s'appliquent aux travaux des organes et groupes de travail de session. Ceux-ci peuvent toutefois décider de réduire le nombre de langues pour lesquelles sont fournis des services d'interprétation.

XIV. Participation de non-membres

Article 41

observateurs et des

observateurs désignés par d'autres organisations intergouvernementales et par des organisations non gouvernementales invitées à la session peuvent participer, sans droit de vote, aux travaux du Groupe et de ses groupes de travail sur l'invitation du Président ou du Président du Groupe de travail sur les questions qui sont de leur compétence particulière.

observateurs sont

distribués par les soins du secrétariat à tous les participants à la session.

XV. Amendements

Article 42

pe, prise à la

majorité des deux tiers des représentants de division présents et votants. Aucun amendement ne prend effet tant qu'il n'a pas été approuvé par le Conseil économique et social.

Annexe V

**Ordre du jour provisoire de la huitième Conférence des Nations Unies
sur la normalisation des noms géographiques**

1 . Ouverture de la Conférence.

la Conférence.

'organisation:

- a) Adoption du règlement intérieur;
- b) Adoption de l'ordre du jour;
- c) Election des membres du bureau autres que le Président;
- d) Organisation des travaux;
- e) Pouvoirs des représentants à la Conférence.

4. Rapports des gouvernements sur la situation dans leurs pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la septième Conférence.

5. Rapports des divisions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques sur la situation dans leurs divisions et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la septième Conférence.

conférences :

- 5. Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques;
- b) Réunions et programmes divisionnels et interdivisionnels;
- c) Réunions, conférences et colloques nationaux sur la toponymie;
- 6. Réunions, conférences et colloques internationaux sur la toponymie.

7. Mesures prises ou proposées pour assurer l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

8. Avantages économiques et sociaux de la normalisation nationale et internationale des noms géographiques.

tion nationale

- a) Collecte des noms sur le terrain;
- 9. Traitement des noms géographiques dans les services compétents;
- c) Traitement des noms dans les régions multilingues;
- 10. Structure administrative des organismes nationaux de toponymie;
- e) Principes de toponymie à l'usage des correcteurs de cartes et autres correcteurs.

Exponymes.

11. Rapports sur les programmes d'aide visant la prononciation des noms.

toponymiques:

- 11. Procédures de collecte des données;
- b) Éléments de données requis;
- c) Normes et formats pour le transfert de données toponymiques;
- d) Systèmes de traitement automatique des données;
- e) Compatibilité et structure des systèmes,
- f) Nomenclatures nationales;
- g) Autres publications.

a toile (Web).

géographiques.

15. Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté

- a) Politiques, procédures et coopération;
- b) Détails communs à deux pays au moins.

es d'écriture:

- a) Romanisation;
- b) Transcription dans un système d'écriture non latin;
- c) Graphie des noms empruntés à des langues non écrites.

17. Enseignement, pratique et coopération internationale en matière de toponymie

- a) Etat actuel de l'enseignement et de la pratique;
- b) Stages de formation à la toponymie;
- c) Echanges de conseils et de renseignements;
- d) Echanges de personnel;
- e) Assistance technique;
- f) Coopération avec les organismes nationaux;
- g) Coopération avec les organismes internationaux;
- h) Coopération avec les médias.

Noms des pays.

me Conférence.

la Conférence.

21. Adoption des résolutions rédigées pendant la Conférence.

22. Clôture de la Conférence.

Annexe VI

Règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies
sur la normalisation des noms géographiquesChapitre premier
Représentation et pouvoirs

Article premier

n représentant

accrédité. Si un État nomme plus d'un représentant, il désigne l'un d'eux comme chef de la délégation. Chaque délégation peut aussi comprendre les suppléants, conseillers et experts jugés nécessaires.

Article 2

conseillers et

des experts sont communiqués au Secrétaire exécutif, si possible 24 heures au plus après l'ouverture de la Conférence. Ils doivent émaner soit du chef de l'État ou du chef du gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères.

Article 3

au début de la

Conférence. Elle comprend les cinq membres nommés par la Conférence sur la proposition du Président. Elle examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement son rapport.

Article 4

ections, cette

délégation a le droit de participer provisoirement à la Conférence tant que celle-ci n'a pas statué sur la validité des objections.

Chapitre II
Ordre du jour

Article 5

communiqué aux

gouvernements invités à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies constitue l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Tout représentant d'un État participant à la Conférence peut proposer l'inscription de toute question à l'ordre du jour provisoire.

Chapitre III
Bureau

Article 6

porteur et un

rédacteur en chef parmi les représentants des États participant à la Conférence.

Article 7

Il n'a pas le

droit de vote, mais peut désigner un autre membre de sa délégation pour voter à sa place.

Article 8

d'une séance,

un vice-président désigné par lui assure la présidence. Un vice-président agissant en qualité de président a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Chapitre IV
Secrétariat

Article 9

ire général de

l'Organisation des Nations Unies, agit en cette qualité à toutes les séances de la Conférence. Il peut désigner pour toute séance un suppléant chargé de le remplacer.

Article 10

peut présenter

un exposé oral ou écrit concernant toute question à l'examen.

Article 11

écessaire à la

Conférence. Il est responsable de toutes les dispositions à prendre touchant les séances et, d'une façon générale, s'acquitte de toutes les autres tâches que la Conférence peut avoir besoin de confier au Secrétariat.

Chapitre V
Conduite des débats

Article 12

participent à

la Conférence.

Article 13

vertu d'autres

dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière de la Conférence, dirige les débats au cours de ces séances, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, règle entièrement les débats de la Conférence.

Article 14

Conférence la

clôture de la liste des orateurs ou la clôture des débats. Il peut également proposer la suspension ou la levée de la séance, ou l'ajournement du débat sur la question en discussion. Il peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les propos n'ont pas trait à la question examinée.

Article 15

l'autorité de

la Conférence.

Article 16

nt peut à tout

moment présenter une motion d'ordre et le Président statue immédiatement sur cette motion, conformément au présent Règlement intérieur. Un représentant peut en appeler de la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et la décision du Président, si elle n'est pas annulée par la majorité des représentants présents et votants, est maintenue. Un représentant qui présente une motion d'ordre, ne peut, dans son intervention, traiter du fond de la question examinée.

Article 17

peut demander

l'ajournement du débat sur cette question. Toute motion de cette nature a priorité. Outre l'auteur de la motion, un orateur peut prendre la parole en faveur de l'ajournement, et un contre.

Article 18

de la liste des

orateurs et, avec l'assentiment de la Conférence, déclarer cette liste close. Il peut cependant accorder le droit de réponse à un représentant lorsque, à son avis, une intervention prononcée après la clôture de la liste des orateurs appelle une réponse. Quand la discussion d'une question est terminée, faute d'orateurs, le Président prononce la clôture du débat. Cette décision a le même effet que la clôture par décision de la Conférence.

Article 19

de débat sur la

question en discussion, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la clôture du débat n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

Article 20

chaque orateur.

Article 21

est par écrit au

Secrétaire exécutif de la Conférence, qui les communique aux délégations. En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance quelconque de la Conférence si le texte n'en a pas été communiqué à toutes les délégations, au plus tard la veille de la séance. Le Président peut cependant autoriser la discussion et l'examen d'amendements ou de motions de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été communiqués ou l'ont seulement été le jour même.

Article 22

de ait été mise

aux voix, à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'un amendement. Une motion ainsi retirée peut être présentée de nouveau par tout représentant.

Article 23

de être examinée

de nouveau, à moins que la Conférence n'en décide ainsi à la majorité des deux tiers des représentants présents et votants. L'autorisation de prendre la parole au sujet d'une motion présentée en faveur d'un nouvel examen n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la motion, après quoi elle est immédiatement mise aux voix.

Chapitre VI
Vote

Article 24

Les décisions

de la Conférence sont prises à la majorité des représentants présents et votants des États participants à la Conférence.

Article 25

ts présents et

votants" s'entend des représentants présents qui votent pour ou contre. Les représentants qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non votants.

Article 26

représentant peut

demande le vote par appel nominal. L'appel a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des délégations à la Conférence et commence par la délégation dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Article 27

représentant ne

peut l'interrompre, sauf pour demander une motion d'ordre relative à la manière dont se déroule le scrutin. Le Président peut permettre aux représentants d'expliquer leur vote, soit avant soit après le scrutin. Il peut limiter la durée de ces explications.

Article 28

représentant le

demande. Les parties de la proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix en bloc; si toutes les parties du dispositif d'une proposition ont été repoussées, la proposition est considérée comme rejetée dans son ensemble.

Article 29

dement est mis

aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de deux ou plusieurs amendements, la Conférence vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive. Elle vote ensuite sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de la proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Toutefois, lorsque l'adoption d'un amendement implique nécessairement le rejet d'un autre amendement, ce dernier n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, on vote ensuite sur la proposition modifiée. Une motion est considérée comme un amendement à une proposition si elle tend simplement à une adjonction, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

Article 30

propositions, la

Conférence, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées. Après chaque vote sur une proposition, la Conférence peut décider si elle votera sur la proposition suivante.

Article 31

la Conférence

n'en décide autrement.

Article 32

délégation et

qu'aucun candidat ne recueille au premier tour la majorité requise, on procède à un second tour de scrutin, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Si les deux candidats recueillent le même nombre de voix à ce second tour, le Président décide entre eux par tirage au sort.

Si viennent en

deuxième position avec un nombre égal de voix, on procède à un scrutin spécial afin de ramener le nombre de candidats à deux. Si trois candidats ou plus viennent en tête avec un nombre égal de voix, on procède à un deuxième tour de scrutin; s'il y a encore partage égal des voix entre plus de deux candidats, le nombre des candidats est ramené à deux par tirage au sort.

Article 33

Si pas sur des

élections, on procède à un deuxième vote après une suspension de séance de 15 minutes. S'il y a encore partage égal des voix, la proposition est considérée comme repoussée.

Chapitre VII
Langues officielles et langues de travail

Article 34

Le russe sont

les langues officielles de la Conférence. L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de la Conférence.

Article 35

Si interprétées

dans les autres langues officielles de la Conférence.

Article 36

Si langue que les

langues officielles de la Conférence. Dans ce cas, il doit faire interpréter son intervention dans l'une des langues officielles de la Conférence.

Chapitre VIII
Compte rendu des séances

Article 37

1. Il n'est pas établi de comptes rendus sténographiques ou analytiques des séances.
2. Des enregistrements sonores des séances de la Conférence et, le cas échéant, des commissions sont établis et conservés conformément à la pratique suivie à l'organisation des Nations Unies.

Chapitre IX
Publicité des séances

Article 38

Si commissions

sont publiques, à moins que l'organe intéressé ne décide que des circonstances exceptionnelles exigent que telle ou telle de ces séances soit privée.

Chapitre X
Commissions

Article 39

nécessaires à

l'accomplissement de sa tâche. Les points de l'ordre du jour relatifs à une même catégorie de questions sont renvoyés à la commission qui s'occupe de cette catégorie de questions. Les commissions ne peuvent pas inscrire une question à l'ordre du jour de leur propre initiative.

Article 40

et son rapporteur.

Article 41

it applicables

dans toute la mesure du possible aux débats des commissions. Une commission peut décider de réduire le nombre des langues pour lesquelles sont fournis des services d'interprétation.

Chapitre XI
Autres participants et observateurs

Article 42

été invitées à

titre permanent par l'Assemblée générale à participer aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales organisées sous ses auspices ont le droit de participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions.

Article 43

ationale invi-

tés à la Conférence peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions touchant toute question qui intéresse particulièrement ces mouvements.

Article 44

¹ peuvent par-

ticiper en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions touchant toute question relevant du domaine d'activité desdites institutions.

Article 45

uvernementales

invitées à la Conférence peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions touchant toute question relevant du domaine d'activité desdites organisations.

Article 46

érence peuvent

désigner des représentants qui assistent en qualité d'observateurs aux séances publiques de la Conférence et de ses commissions.

Conférence et

sous réserve de l'approbation de cet organe, ces observateurs peuvent faire des exposés oraux sur les questions qui sont de leur compétence particulière.

Article 47

gnés visés aux

articles 42 à 47 sont distribués par le Secrétariat à toutes les délégations dans les quantités et dans les langues dans lesquelles ils ont été fournis, étant entendu que tout exposé présenté au nom d'une organisation non gouvernementale doit avoir trait à une question relevant de la compétence particulière de cette organisation et se rapporter aux travaux de la Conférence.

Chapitre XII
Modifications

Article 48

ent intérieur.

1Aux fins du présent Règlement, l'expression "institutions spécialisées" désigne également l'Agence internationale de l'énergie atomique et le GATT.

Annexe VI
Règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies
sur la normalisation des noms géographiques

Chapitre premier

Représentation et pouvoirs

Article premier

Chaque État participant à la Conférence est représenté par un représentant accrédité. Si un État nomme plus d'un représentant, il désigne l'un d'eux comme chef de la délégation. Chaque délégation peut aussi comprendre les suppléants, conseillers et experts jugés nécessaires.

Article 2

Les pouvoirs des représentants et le nom des suppléants, des conseillers et des experts sont communiqués au Secrétaire exécutif, si possible 24 heures au plus après l'ouverture de la Conférence. Ils doivent émaner soit du chef de l'État ou du chef du gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères.

Article 3

Une commission de vérification des pouvoirs est constituée au début de la Conférence. Elle comprend les cinq membres nommés par la Conférence sur la proposition du Président. Elle examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement son rapport.

Article 4

Si la participation d'une délégation soulève des objections, cette délégation a le droit de participer provisoirement à la Conférence tant que celle-ci n'a pas statué sur la validité des objections.

Chapitre II
Ordre du jour

Article 5

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat et communiqué aux gouvernements invités à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies constitue l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Tout représentant d'un État participant à la Conférence peut proposer l'inscription de toute question à l'ordre du jour provisoire.

Chapitre III
Bureau

Article 6

La Conférence élit un président, deux vice-présidents, un rapporteur et un rédacteur en chef parmi les représentants des États participant à la Conférence.

Article 7

Le Président préside les séances plénières de la Conférence. Il n'a pas le droit de vote, mais peut désigner un autre membre de sa délégation pour voter à sa place.

Article 8

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie d'une séance, un vice-président désigné par lui assure la présidence. Un vice-président agissant en qualité de président a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Chapitre IV Secrétariat

Article 9

Le Secrétaire exécutif de la Conférence, nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agit en cette qualité à toutes les séances de la Conférence. Il peut désigner pour toute séance un suppléant chargé de le remplacer.

Article 10

À toute séance, le Secrétaire exécutif ou son représentant peut présenter un exposé oral ou écrit concernant toute question à l'examen.

Article 11

Le Secrétaire exécutif fournit et dirige le personnel nécessaire à la Conférence. Il est responsable de toutes les dispositions à prendre touchant les séances et, d'une façon générale, s'acquitte de toutes les autres tâches que la Conférence peut avoir besoin de confier au Secrétariat.

Chapitre V Conduite des débats

Article 12

Le quorum est constitué par la majorité des représentants qui participent à la Conférence.

Article 13

Outre qu'il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière de la Conférence, dirige les débats au cours de ces séances, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, règle entièrement les débats de la Conférence.

Article 14

Le Président peut, au cours de la discussion, proposer à la Conférence la clôture de la liste des orateurs ou la clôture des débats. Il peut également proposer la suspension ou la levée de la séance, ou l'ajournement du débat sur la question en

discussion. Il peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les propos n'ont pas trait à la question examinée.

Article 15

Le Président, dans l'exercice de ses fonctions, demeure sous l'autorité de la Conférence.

Article 16

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut à tout moment présenter une motion d'ordre et le Président statue immédiatement sur cette motion, conformément au présent Règlement intérieur. Un représentant peut en appeler de la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et la décision du Président, si elle n'est pas annulée par la majorité des représentants présents et votants, est maintenue. Un représentant qui présente une motion d'ordre, ne peut, dans son intervention, traiter du fond de la question examinée.

Article 17

Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut demander l'ajournement du débat sur cette question. Toute motion de cette nature a priorité. Outre l'auteur de la motion, un orateur peut prendre la parole en faveur de l'ajournement, et un contre.

Article 18

Au cours des débats, le Président peut donner lecture de la liste des orateurs et, avec l'assentiment de la Conférence, déclarer cette liste close. Il peut cependant accorder le droit de réponse à un représentant lorsque, à son avis, une intervention prononcée après la clôture de la liste des orateurs appelle une réponse. Quand la discussion d'une question est terminée, faute d'orateurs, le Président prononce la clôture du débat. Cette décision a le même effet que la clôture par décision de la Conférence.

Article 19

À tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat sur la question en discussion, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de la clôture du débat n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

Article 20

La Conférence peut limiter la durée de l'intervention de chaque orateur.

Article 21

Les propositions et amendements sont normalement remis par écrit au Secrétaire exécutif de la Conférence, qui les communique aux délégations. En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance quelconque de la Conférence si le texte n'en a pas été communiqué à toutes les délégations, au plus tard la veille de la séance. Le Président peut cependant autoriser la discussion

et l'examen d'amendements ou de motions de procédure, même si ces amendements et motions n'ont pas été communiqués ou l'ont seulement été le jour même.

Article 22

L'auteur d'une motion peut toujours la retirer avant qu'elle ait été mise aux voix, à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'un amendement. Une motion ainsi retirée peut être présentée de nouveau par tout représentant.

Article 23

Lorsqu'une proposition est adoptée ou rejetée, elle ne peut être examinée de nouveau, à moins que la Conférence n'en décide ainsi à la majorité des deux tiers des représentants présents et votants. L'autorisation de prendre la parole au sujet d'une motion présentée en faveur d'un nouvel examen n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la motion, après quoi elle est immédiatement mise aux voix.

Chapitre VI

Vote

Article 24

Chaque État représenté à la Conférence dispose d'une voix. Les décisions de la Conférence sont prises à la majorité des représentants présents et votants des États participants à la Conférence.

Article 25

Aux fins du présent règlement, l'expression "représentants présents et votants" s'entend des représentants présents qui votent pour ou contre. Les représentants qui s'abstiennent de voter sont considérés comme non votants.

Article 26

La Conférence vote normalement à main levée, mais tout représentant peut demander le vote par appel nominal. L'appel a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des délégations à la Conférence et commence par la délégation dont le nom a été tiré au sort par le Président.

Article 27

Après que le Président a annoncé le début du scrutin, aucun représentant ne peut l'interrompre, sauf pour demander une motion d'ordre relative à la manière dont se déroule le scrutin. Le Président peut permettre aux représentants d'expliquer leur vote, soit avant soit après le scrutin. Il peut limiter la durée de ces explications.

Article 28

Toute proposition est mise aux voix par division si un représentant le demande. Les parties de la proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix en bloc; si toutes les parties du dispositif d'une proposition ont été repoussées, la proposition est considérée comme rejetée dans son ensemble.

Article 29

Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de deux ou plusieurs amendements, la Conférence vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive. Elle vote ensuite sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de la proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Toutefois, lorsque l'adoption d'un amendement implique nécessairement le rejet d'un autre amendement, ce dernier n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, on vote ensuite sur la proposition modifiée. Une motion est considérée comme un amendement à une proposition si elle tend simplement à une adjonction, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

Article 30

Si la même question fait l'objet de deux ou plusieurs propositions, la Conférence, à moins qu'elle n'en décide autrement, vote sur ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées. Après chaque vote sur une proposition, la Conférence peut décider si elle votera sur la proposition suivante.

Article 31

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que la Conférence n'en décide autrement.

Article 32

1. Lorsqu'il s'agit d'élire une seule personne ou une seule délégation et qu'aucun candidat ne recueille au premier tour la majorité requise, on procède à un second tour de scrutin, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Si les deux candidats recueillent le même nombre de voix à ce second tour, le Président décide entre eux par tirage au sort.

2. Si, après le premier tour de scrutin, plusieurs candidats viennent en deuxième position avec un nombre égal de voix, on procède à un scrutin spécial afin de ramener le nombre de candidats à deux. Si trois candidats ou plus viennent en tête avec un nombre égal de voix, on procède à un deuxième tour de scrutin; s'il y a encore partage égal des voix entre plus de deux candidats, le nombre des candidats est ramené à deux par tirage au sort.

Article 33

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième vote après une suspension de séance de 15 minutes. S'il y a encore partage égal des voix, la proposition est considérée comme repoussée.

Chapitre VII

Langues officielles et langues de travail

Article 34

L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles de la Conférence. L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de la Conférence.

Article 35

Les interventions prononcées dans une langue officielle sont interprétées dans les autres langues officielles de la Conférence.

Article 36

Tout représentant peut prendre la parole dans une autre langue que les langues officielles de la Conférence. Dans ce cas, il doit faire interpréter son intervention dans l'une des langues officielles de la Conférence.

Chapitre VIII
Compte rendu des séances

Article 37

Il n'est pas établi de comptes rendus sténographiques ou analytiques des séances.
2. Des enregistrements sonores des séances de la Conférence et, le cas échéant, des commissions sont établis et conservés conformément à la pratique suivie à l'organisation des Nations Unies.

Chapitre IX
Publicité des séances

Article 38

Les séances plénières de la Conférence et les séances de ses commissions sont publiques, à moins que l'organe intéressé ne décide que des circonstances exceptionnelles exigent que telle ou telle de ces séances soit privée.

Chapitre X
Commissions

Article 39

La Conférence peut constituer les commissions nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Les points de l'ordre du jour relatifs à une même catégorie de questions sont renvoyés à la commission qui s'occupe de cette catégorie de questions. Les commissions ne peuvent pas inscrire une question à l'ordre du jour de leur propre initiative.

Article 40

Chaque commission élit son président, ses vice-présidents et son rapporteur.

Article 41

Les dispositions du Règlement intérieur de la Conférence sont applicables dans toute la mesure du possible aux débats des commissions. Une commission peut décider de réduire le nombre des langues pour lesquelles sont fournis des services d'interprétation.

Chapitre XI
Autres participants et observateurs

Article 42

Les représentants désignés par les organisations qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales organisées sous ses auspices ont le droit de participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions.

Article 43

Les représentants désignés par les mouvements de libération nationale invités à la Conférence peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions touchant toute question qui intéresse particulièrement ces mouvements.

Article 44

Les représentants désignés par les institutions spécialisées¹ peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions touchant toute question relevant du domaine d'activité desdites institutions.

Article 45

Les représentants désignés d'autres organisations intergouvernementales invitées à la Conférence peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux travaux de la Conférence et de ses commissions touchant toute question relevant du domaine d'activité desdites organisations.

Article 46

1. Les organisations non gouvernementales invitées à la Conférence peuvent désigner des représentants qui assistent en qualité d'observateurs aux séances publiques de la Conférence et de ses commissions.

2. Sur l'invitation du président de l'organe intéressé de la Conférence et sous réserve de l'approbation de cet organe, ces observateurs peuvent faire des exposés oraux sur les questions qui sont de leur compétence particulière.

Article 47

Les exposés écrits présentés par les représentants désignés visés aux articles 42 à 47 sont distribués par le Secrétariat à toutes les délégations dans les quantités et dans les langues dans lesquelles ils ont été fournis, étant entendu que tout exposé présenté au nom d'une organisation non gouvernementale doit avoir trait à une question relevant de la compétence particulière de cette organisation et se rapporter aux travaux de la Conférence.

Chapitre XII Modifications

Article 48

La Conférence peut décider de modifier le présent Règlement intérieur.

1Aux fins du présent Règlement, l'expression "institutions spécialisées" désigne également l'Agence internationale de l'énergie atomique et le GATT.